

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

24
25

*Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour*

Québec



TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Mission - vision - valeurs.....	3
Message du président du conseil d'administration.....	4
Message du président-directeur général.....	5

FAITS SAILLANTS.....

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2027.....

Le plan d'action de développement durable.....	10
Des engagements durables.....	12
LES RÉSULTATS EN BREF.....	14
Les ressources financières.....	14
Les ressources humaines.....	16
Les ressources informationnelles.....	18
Partenaires de l'écosystème.....	19

LA GOUVERNANCE

Le comité de direction.....	20
Le conseil d'administration.....	22
Mandats, statuts, expérience et compétence des administrateurs.....	24
Assiduité.....	25
Rémunération.....	26

PERFORMANCE FINANCIÈRE.....

États financiers.....	28
-----------------------	----

SUJETS COMPLÉMENTAIRES.....

.....	48
-------	----





LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre les villes de Montréal et de Québec. Avec un territoire de près de 7 000 hectares, il est un outil unique de développement économique au cœur du Québec. Au 31 mars 2025, 41 % du territoire de la zone industrielle est occupé par des entreprises privées, dont 140 hectares par des entreprises du secteur de la filière batterie.

LA MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire. Elle voit aussi à promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et à fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et à l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

LA VISION

Être le pôle nord-américain du développement industriel et portuaire dans les créneaux de la décarbonation et des technologies vertes.

LES VALEURS

Excellence

S'engager individuellement et collectivement dans la qualité de notre offre (infrastructures et services) ainsi que dans la proactivité et la rigueur de notre approche afin de faire rayonner avec fierté notre organisation.

Collaboration

Agir avec ouverture et solidarité pour accomplir notre vision.

Innovation

Réfléchir et agir avec flexibilité et créativité afin de favoriser l'émergence d'idées et de pratiques novatrices afin de créer de la valeur.

Responsabilité

Agir en tout temps avec sensibilité à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour participer au développement du bien-être individuel et collectif.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année écoulée fut marquée par de nombreux défis pour la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, mais également par des avancées significatives qui témoignent de notre résilience, de notre rigueur et de notre détermination à bâtir un avenir durable.

Nous avons su faire preuve d'une grande solidarité face aux enjeux géopolitiques et aux variations du marché mondial. De plus, malgré une perception parfois mitigée concernant la filière batterie au Québec, la situation à Bécancour demeure globalement favorable. En dépit des pauses annoncées par EcoPro BM, le portefeuille de projets en lien avec la filière batterie est aujourd'hui en plein déploiement. Un secteur porteur qui s'inscrit dans notre vision d'innovation et de transition énergétique. Des entreprises bien établies annoncent même des projets de modernisation significatifs, indiquant que leur positionnement sur le territoire de la SPIPB est un avantage stratégique pour leur pérennité. La modernisation portuaire, confirmée à l'automne 2024, permettra également de soutenir la demande maritime et de poursuivre notre rôle de maillon essentiel, ces développements renforçant notre position comme territoire industriel et portuaire de référence.

Je tiens à souligner le travail remarquable du président-directeur général, de l'équipe de direction ainsi que de l'ensemble des employés de la Société, véritables artisans de notre succès.

Leur engagement, leur expertise et leur esprit d'équipe sont les piliers de notre organisation. La synergie présente entre les équipes est exceptionnelle, car elle est facilitée par un réel désir de collaboration et d'engagement. Le conseil d'administration, de son côté, reste mobilisé et vigilant, veillant à la bonne gouvernance et à la réalisation de nos ambitions communes. Je tiens à remercier ses membres pour l'implication réelle et l'intérêt qu'ils mettent à la réussite des objectifs.

Malgré le vent qui peut parfois arriver de face, Bécancour confirme sa position ainsi que son engagement envers l'innovation. Notre optimisme et notre positivisme nous portent à croire que nous continuerons à progresser et à contribuer activement au développement économique de notre région ainsi que de la province. La résilience dont nous faisons preuve est notre meilleur atout pour relever avec succès les défis à venir.

Jean Poliquin

Président du conseil d'administration





MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Parc industriel et portuaire de Bécancour a consolidé sa position à titre de cœur de la filière batterie, en ayant des projets avançant à bon rythme et favorisant le développement d'initiatives innovantes. Ces réalisations témoignent de la confiance que nous accordons nos partenaires et de l'attractivité de notre territoire. Grâce à sa notoriété, la SPIPB se démarque et elle est davantage reconnue à l'échelle de la province, mais également au-delà des frontières.

Ce succès repose en grande partie sur l'engagement sans faille des différentes parties prenantes, notamment les investisseurs, les entreprises ainsi que les collaborateurs gouvernementaux et municipaux. Leur collaboration et leur confiance mutuelle sont la clé de notre réussite commune. Nous continuerons à renforcer ces liens en favorisant un dialogue constructif et transparent, essentiel pour relever ensemble les défis à venir et saisir les opportunités futures.

L'équipe de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a de nouveau redoublé d'efforts dans la dernière année, en continuant à offrir un

Pour la SPIPB,
cette année a été
marquée par une
croissance soutenue,
renforcée par
notre engagement
collectif et notre
détermination
à maintenir
un écosystème
dynamique, innovant
et durable.

Depuis 2023, la Société réalise des projets d'actifs d'une valeur, à terme en 2029, de 700 millions. Ces investissements en infrastructures constituent un véritable tremplin pour le futur ! À ce jour, il s'agit du plus grand projet jamais entrepris au Centre-du-Québec, témoignant de notre ambition et de notre capacité à mobiliser des ressources importantes pour soutenir la croissance de notre réseau d'infrastructures, afin de desservir adéquatement les entreprises choisissant Bécancour. Nous sommes confiants que l'ensemble de ces travaux seront finalisés d'ici la fin de l'année 2025, ce qui témoigne d'un travail acharné.

soutien hors pair aux projets en construction ainsi qu'aux entreprises bien établies, en plus de poursuivre la coordination de travaux d'infrastructure majeurs. Le conseil d'administration de la Société joue également un rôle crucial dans notre réussite actuelle et les expertises combinées des membres, ainsi que leur implication, sont essentielles dans l'accomplissement des objectifs établis.

La communication est également un point central dans notre développement. En continuant de placer la transparence au cœur de notre démarche, nous avons renforcé nos efforts pour garantir une information claire, régulière et accessible à tous nos partenaires ainsi qu'à la population. Nos collaborations radiophoniques et l'intérêt des médias envers Bécancour me permettent de transmettre des messages constants en communiquant des états de situation pertinents pour les audiences. Ces efforts permettent de favoriser et d'augmenter la compréhension de la population relativement au développement actuel.

En conclusion, nous sommes privilégiés de grandir dans un écosystème de cette qualité avec des parties prenantes mobilisées et prêtes à s'unir pour le succès de tous. Poursuivons cet engagement pour le rayonnement de notre territoire comme modèle d'excellence et de durabilité.

Donald Olivier
Président-directeur général

LES FAITS SAILLANTS

SOUTIEN TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

Dans le cadre des activités du Programme de partenariat des entreprises et organismes du parc (PPEOP), une présentation a été faite aux membres afin d'expliquer les détails du Programme de surveillance de la qualité de l'air ambiant (PSQAA). À ce jour, les propositions d'adhésion au programme ont été envoyées aux membres, l'octroi du contrat pour la location des équipements de surveillance a été attribué et les quatre emplacements pour les stations d'analyse ont été validés.

Cette année a également été marquée par la préparation d'un projet de servitude réelle de conservation sur l'île Montesson, où environ 215 ha ont été sélectionnés, soit 90% de l'île. Afin de mener ce projet à terme, un plan directeur a été dressé pour lequel ces étapes ont été réalisées :

- Sondage sur les activités, enjeux et projets potentiels auprès de 12 acteurs actifs sur l'île Montesson.
- Tenue de deux rencontres du comité.
- Création d'un plan d'action pour les 5 prochaines années.

BUREAU DE PROJET FILIÈRE BATTERIE

TRAVAUX COMPLÉTÉS

- Prolongement et mise en service des réseaux d'eau industrielle (conduite d'amenée et émissaire) sur plus de 4 km.
- Prolongement et mise en service des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sanitaires (aqueduc et égout) au sud de l'autoroute 30 sur près de 2 km.
- Prolongement et mise en service de la voie de desserte au sud de l'autoroute 30 sur plus de 3,5 km.
- Réaménagement et mise en service des intersections reliant la voie de desserte, le boulevard Bécancour et l'autoroute 30 pour l'amélioration de la circulation et de la sécurité routière.
- Installation et mise en service d'un réseau d'éclairage routier au sud de l'autoroute 30 sur près de 5 km.
- Aménagement et mise en service d'un tracé de plus de 11 km pour le transport de pièces surdimensionnées entre le port et les terrains à développer au nord et au sud de l'autoroute 30.
- Réaménagement de 5 cours d'eau afin de permettre l'optimisation de plus de 230 hectares de superficie développable sur les lots 5 et 25. Ces projets ont permis l'amélioration de la qualité du littoral et des habitats du poisson sur une longueur de 5 km et une superficie de près de 31 000 m² ainsi que la restauration d'accès à environ 26 000 m² d'habitat du poisson en plaine inondable du fleuve.

TRAVAUX EN COURS

- Nouvelle station de traitement des eaux usées sanitaires constituée d'une usine mécanisée et d'étangs aérés permettant de quadrupler la capacité de traitement actuelle tout en minimisant l'empreinte au sol afin de protéger des milieux naturels à haute valeur écologique.
- Nouvelle antenne ferroviaire desservant les terrains situés au sud de l'autoroute 30 sur près de 4 km.
- Prolongement des réseaux d'eau industrielle (conduite d'amenée et émissaire) au sud de l'autoroute 30 sur près de 3 km.

67% des infrastructures achevées*

dans le cadre de la première phase de développement pour la filière batterie, soit une quinzaine de projets d'infrastructures et d'aménagements de diverses natures

47% des terrains développables*

sont desservis par des actifs adéquats (eau potable, égout sanitaire, eau industrielle et émissaire, route et voie ferrée), soit une trentaine de lots totalisant une superficie de près de 800 hectares

Près de **270 M\$** en travaux de construction

et services professionnels découlant des projets réalisés et en cours

* Pour les terrains non desservis en 2022

Retombées économiques de la filière batterie à Bécancour pour les cinq projets actifs** et les travaux d'infrastructure de la SPIPB

** Ultium CAM, Nemaska Lithium, Matériaux Avancés Mirae Canada, EcoPro BM et Air Liquide

Uniquement pour les contrats octroyés, finalisés ou en cours, en date du 31 décembre 2024.

Retombées provinciales :

2,5 G\$

Retombées Mauricie
Centre-du-Québec

825 M\$

PORT

- Adoption des règles et procédures.
- Exercice de sauvetage sur un navire avec le nouveau camion échelle de la Ville de Bécancour, en collaboration avec la Ville, QSL, Désagagnés Transarctik et le syndicat des débardeurs.



PROJET PORTUAIRE HORIZON BÉCANCOUR



Le projet de modernisation et d'agrandissement portuaire Horizon Bécancour, dévoilé en novembre 2024, prévoit la réfection et le prolongement des quais existants B1 et B2, la construction du nouveau quai B6 et de son aire d'entreposage de plus de 70 000 m² ainsi que le réaménagement de la zone portuaire. Ce projet majeur de développement de la SPIPB vise à soutenir le développement économique de la région de Bécancour.

Des mandats d'ingénierie préliminaire ont été octroyés pour faire avancer l'avant-projet et sont toujours en cours.

Une étude d'impact est actuellement menée afin de recueillir des données et des informations sur le territoire visé par le projet. Elle a pour objectif de répondre aux préoccupations environnementales et sociales soulevées lors des consultations menées auprès des experts scientifiques, du public, des communautés, des peuples autochtones

et d'autres parties prenantes. Depuis l'automne 2024, plusieurs études à caractère environnemental ont été réalisées, notamment une étude écologique et une évaluation de site Phase I.

La préoccupation environnementale est au cœur du projet Horizon Bécancour, qui vise à minimiser les impacts sur l'environnement en intégrant des mesures d'atténuation efficaces et durables.

Octroi de plus de **4 M\$**
en avant-projet et
études préliminaires

327 M\$
d'investissement total

ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

Projet de loi no 87

L'adoption au début de l'année 2025 du projet de loi n° 87, *Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société*, permettra à la Société d'agrandir son territoire industriel, notamment avec l'acquisition du parc La Prade. Ce projet de loi énonce également l'objectif d'accroître, sur une période de dix ans, la superficie des espaces naturels d'au moins 15 % sur le territoire de la SPIPB.



PLAN STRATÉGIQUE 2024-2027

ORIENTATIONS

1. OFFRIR DES SERVICES RÉPONDANT
AUX BESOINS CROISSANTS DES ENTREPRISES
ACTUELLES ET FUTURES DU PARC

2. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL SUR LE TERRITOIRE

3. RENFORCER LA RIGUEUR ET LA QUALITÉ
D'INTERVENTION DANS L'ÉVOLUTION
DE SES ACTIONS

4. DÉVELOPPER UNE CULTURE ORGANISATIONNELLE
FAVORISANT L'ENGAGEMENT

5. S'AFFIRMER COMME UN MOTEUR DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE



OBJECTIFS	VALEUR INDICATEURS	CIBLE DE DÉPART	CIBLE 2024-2025	RÉSULTATS AU 31 MARS 2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
Enjeu stratégique 1 : Un territoire utilisé à son plein potentiel par des activités commerciales optimisées						
1.1 Favoriser le développement et la pérennité des actifs	1 Proportion des terrains desservis par des actifs adéquats	40 %	55 %	47 %	75 %	80 %
1.2 Optimiser le développement et la gestion efficace des activités portuaires	2 Pourcentage d'augmentation des revenus portuaires annuels	7 967 321 \$	+ 3,2 % par rapport à la valeur de départ	1,37 %	+ 4 % par rapport à l'année précédente	+ 4 % par rapport à l'année précédente
	3 Nombre de jours d'utilisation de l'ensemble des quais annuellement	748	757	701	772	787
2.1 Stimuler des stratégies de circularité entre les entreprises pour identifier les opportunités de symbioses industrielles	4 Nombre de nouveaux liens d'affaires entre les organisations du périmètre industriel	Nouvel indicateur	5	12	8	10
Enjeu stratégique 2 : Une organisation agile et performante dans un contexte d'hypercroissance						
3.1 Accroître l'efficacité dans la planification et l'exécution des activités	5 Proportion des infrastructures achevées pour la filière batterie – phase 1	62 %	80 %	67 %	90 %	100 %
3.2 Consolider un réseau de collaborateurs fiables et performants	6 Taux de satisfaction des employés face à leur réseau de collaborateurs	74 %	78 %	75,5 %	80 %	82 %
4.1 Offrir un environnement favorisant l'innovation, la collaboration et le leadership partagé	7 Taux de mobilisation des employés	79 %	81 %	80 %	83 %	83 %
Enjeu stratégique 3 : Un positionnement qui rayonne par sa force et sa crédibilité						
5.1 Accroître la diffusion des retombées positives engendrées par les projets de croissance sur le territoire avec le milieu récepteur	8 Taux d'acceptabilité sociale du milieu récepteur	Nouvel indicateur	Établissement de la mesure de départ	Notoriété 70 % Confiance 61 %	+ 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente	+ 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente
5.2 Augmenter les aires de conservation sur le territoire	9 Pourcentage de la superficie du Parc industriel en aires de conservation décrétées	1,8 %	2,5 %	1,8 %	3,5 %	4,5 %
5.3 Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises s'inscrivant dans le créneau des technologies vertes et de la décarbonation sur le territoire	10 Proportion des nouveaux projets industriels œuvrant dans les secteurs des technologies vertes et de la décarbonation	Nouvel indicateur	80 %	N/A	80 %	80 %
5.4 Prévenir les effets cumulatifs sur la santé associés à la dégradation de la nature	11 Nombre de projets annuels communs réalisés via le Plan de Partenariat des Entreprises et Organismes du Parc (PPEOP)	Nouvel indicateur	1	1	1	1

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis la mise en place du plan d'action en développement durable 2023-2028, la Société a démontré un engagement ferme envers une croissance durable et innovante. Ce plan ambitieux, comportant douze actions concrètes, vise à établir une cohérence avec le Plan pour une économie verte 2030 du Gouvernement du Québec. La poursuite de cette dynamique témoigne de notre détermination à assurer un développement cohérent, bénéfique pour l'économie locale et respectueux de l'environnement, tout en consolidant notre rôle essentiel dans le tissu industriel et portuaire de la région.

NIVEAUX ATTEINTS DANS LE PROGRAMME DE L'ALLIANCE VERTE

L'Alliance verte est le principal programme de certification environnementale pour l'industrie maritime. C'est une initiative volontaire qui permet à ses participants d'améliorer leur performance environnementale en ciblant les enjeux clés liés à la protection de la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau et des sols, ainsi qu'aux relations avec les communautés. La SPIPB est fière de participer à ce programme depuis 2016, et de continuer à améliorer ses pratiques.



ANNÉE	2020	2021	2022	2023	2024
Émission atmosphérique – GES et polluants atmosphériques	3	3	3	3	3
Écosystèmes aquatiques (ajout en 2024)					3
Harmonisation des usages	2	2	2	2	2
Relation avec les communautés (ajout en 2022)			1	1	3
Leadership environnemental	4	3	3	3	4
Prévention des déversements et gestion des eaux pluviales	2	2	2	2	2
Gestion des matières résiduelles	2	2	2	2	3

LÉGENDE :

- 1 : Suivi réglementaire
- 2 : Meilleures pratiques
- 3 : Systèmes de gestion intégrés et impacts quantifiés
- 4 : Technologies de pointe et cibles de réduction
- 5 : Excellence et leadership

17 OBJECTIFS POUR SAUVER LE MONDE ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Dans le cadre de sa vision à long terme, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a élaboré un plan d'action en développement durable pour la période 2023-2028, visant à conjuguer croissance économique, respect de l'environnement et cohésion sociale. Ce plan s'inscrit pleinement dans la dynamique des

17 objectifs de développement durable adoptés par l'Organisation des Nations Unies et témoigne de l'engagement du Parc à devenir un modèle de responsabilité environnementale et sociale, contribuant ainsi à la construction d'un avenir plus durable pour la région et les générations futures.



Numéro du sous-objectif de la SGDD*	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible au 31 mars 2024-2025	Résultats 2024-2025
1.1.2 ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Action 1 : Faciliter l'implantation d'entreprises vertes	1.1 Proportion des terrains vendus à des entreprises s'inscrivant dans la stratégie batterie ou la décarbonation du Québec	80 %	Aucune transaction en 2024-2025
1.1.3 ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES TECHNOLOGIES PROPRES	Action 2 : Accélérer l'accessibilité des terrains pour de nouvelles entreprises	2.1 Proportion de la superficie totale prête pour l'accueil des nouvelles entreprises s'inscrivant dans la stratégie batterie ou la décarbonation du Québec	55 %	47 %
2.1.2 AMÉLIORER L'ÉTAT DE SITUATION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES DU QUÉBEC	Action 3 : Créer de nouvelles aires protégées	3.1 Proportion de la surface totale du territoire industriel conservée en aires protégées	2,5 %	1,8 %
2.2.2 PRÉVENIR LES EFFETS SUR LA SANTÉ ASSOCIÉS À LA DÉGRADATION DE LA NATURE	Action 4 : Implanter un programme de surveillance environnementale	4.1 Nombre de nouveaux projets annuels communs réalisés via le PPEOP	1	1
4.2.2 RÉDUIRE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES	Action 5 : Augmenter la capacité intermodale offerte sur le territoire	5.1 Augmentation de la quantité annuelle de marchandises transigées au port	Hausse de 1,2 % par rapport à l'année précédente	Baisse de 1 % par rapport à l'année précédente
	Action 6 : Augmenter la capacité intermodale offerte sur le territoire	5.2 Augmentation du kilométrage de rails disponible sur le territoire	Ajout de 2,8 km de rails	Aucun ajout
4.3.1 APPUYER LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE	Action 7 : Appuyer les entreprises et organismes et organismes locaux	6.1 Nombre de projets culturels, éducatifs et liés aux saines habitudes de vie de la région, soutenus par la Société	4	13
5.1.1 ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES	Action 8 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles	7.1 Proportion des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	58 %	100 %
5.4.1 AUGMENTER LA PART DES ACQUISITIONS RESPONSABLES	Action 9 : Augmenter la proportion de l'acquisition responsable	8.1 Proportion du nombre des acquisitions issues des contrats octroyés au terme d'un appel d'offres public, intégrant des composantes responsables	25 %	21,43 %
5.6.1 AUGMENTER LA DURABILITÉ DU PARC IMMOBILIER ET DES INFRASTRUCTURES	Action 10 : Réduire l'émission des gaz à effet de serre des bâtiments et infrastructures pour lesquels la Société acquitte le coût de la consommation d'énergie	9.1 Nombre d'initiatives d'efficacité énergétique réalisé annuellement	1	1
5.6.2 ACCROÎTRE LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION	Action 11 : Favoriser l'implantation écoresponsable des nouvelles entreprises	10.1 Proportion annuelle des nouveaux projets qui atteignent le pointage d'acceptabilité du Guide d'implantation	100 %	Aucun nouveau projet en 2024-2025
5.8.1 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS ET LOURDS DE L'ÉTAT	Action 12 : Réduire l'émission des gaz à effet de serre du parc de véhicules légers de la Société	11.1 Proportion d'acquisition de nouveaux véhicules légers hybrides ou électriques	100 %	100 %

* SGDD : Stratégie gouvernementale de développement durable

DES ENGAGEMENTS DURABLES

RÉAMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU

Au cours de cette année, nos efforts ont également été concentrés sur la déviation et le réaménagement de cinq cours d'eau, dans le cadre de notre engagement en faveur d'un développement durable. Ces projets ont permis d'optimiser l'utilisation de plus de 230 hectares de superficie, notamment sur les lots 5 et 25, facilitant ainsi la mise en valeur de ces terrains.

Par ailleurs, ces travaux ont contribué à l'amélioration significative de la qualité du littoral et des habitats aquatiques. Plus précisément, ils ont permis d'améliorer la qualité de près de 31 000 m² d'habitats pour le poisson sur une longueur de 5 km et d'en assurer la protection, favorisant ainsi la biodiversité locale. En outre, la restauration des accès à environ 26 000 m² d'habitat du poisson en plaine inondable du fleuve a renforcé l'importance des enjeux liés à la préservation des écosystèmes de plaines inondables, contribuant à assurer leur résilience face aux défis environnementaux. Afin que l'environnement soit protégé, les équipes de la Société s'assurent continuellement de respecter les normes environnementales en vigueur ainsi que les autorisations obtenues, et ce, de la planification des travaux jusqu'à l'étape de construction.

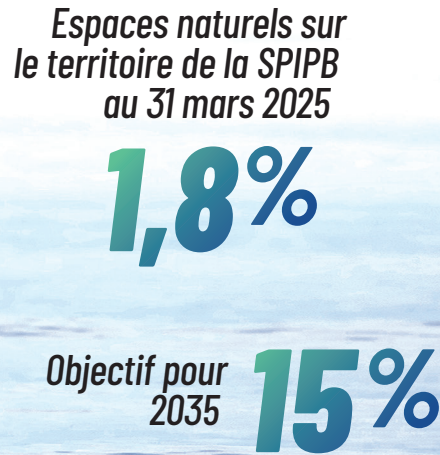
Ces initiatives illustrent notre engagement continu pour concilier développement économique et préservation des milieux naturels, conformément à nos objectifs de gestion durable et de protection de la biodiversité.



PLAN DIRECTEUR DE L'ÎLE MONTESSON :

L'île Montesson, située à l'ouest des limites du Parc, est un grand territoire à forte valeur écologique et sociale, où plusieurs acteurs en font usage. Au fil du temps, les citoyens, les Premières Nations, les organismes environnementaux, ainsi que plusieurs autres acteurs se sont approprié l'île, où plusieurs projets ont déjà vu le jour et d'autres sont en cours. Afin d'harmoniser les prochaines actions sur le territoire, la SPIPB a mandaté l'organisme Comité ZIP les Deux-Rives au printemps 2024 afin de développer un Plan directeur pour l'île Montesson. Deux sondages ont été envoyés aux résidents et aux acteurs du milieu, puis un bilan a été présenté à la SPIPB. Au total, 12 acteurs et 23 résidents y ont répondu. Au cours de l'année, deux rencontres consultatives ont eu lieu avec les acteurs du milieu afin d'échanger, identifier et prioriser les actions.

Cette initiative a été très bien accueillie auprès des acteurs. Ce fut pour certains une occasion de se mettre à jour et d'échanger entre eux.



CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE SUR L'ÎLE MONTESSON

Un des objectifs stratégiques de la SPIPB dans le but de s'affirmer comme un moteur de développement économique responsable, est d'accroître ses aires de conservation. La SPIPB prévoit qu'environ 215 hectares de ses terrains seront visés par une conservation légale. Accompagnée par l'organisme régional de conservation légale, Nature Avenir, la Société a pu délimiter les zones potentielles pour la conservation sur son territoire, dont fait partie l'île Montesson.

Pour la première phase, une délimitation de la zone ainsi qu'une caractérisation du territoire ont été réalisées. D'autres actions seront entreprises dans les prochaines années pour mener à bien le projet. Consciente de la valeur des écosystèmes sur son territoire, ce projet permettra à la SPIPB et aux utilisateurs de l'île Montesson de maintenir et protéger ce lieu de prédilection régional à perpétuité.

IMPLANTATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Sensible aux inquiétudes des citoyens, la SPIPB a décidé de mettre en place un Programme de surveillance de la qualité de l'air ambiant, une initiative appuyée et applaudie par les organismes et les citoyens de la région. Ce programme permettra d'évaluer l'état général des impacts cumulatifs de la qualité de l'air ambiant dans le voisinage du Parc.

Les recommandations d'une étude de pré faisabilité, terminée en 2024, ont permis à la SPIPB de déterminer les quatre emplacements stratégiques pour l'installation des stations de mesure, ainsi que les contaminants d'intérêts pour le programme. Reçu favorablement par les organismes du milieu, le programme se veut être un projet collaboratif et novateur.

L'équipe Horizon Bécancour



L'équipe Bureau de projet



Marc-André
Harnois

Stéphanie
Marcoux

Jasmin
Roy

Hugo
Mailhot-Couture

L'équipe Relations avec le milieu



Marie-Noëlle
Bourque

Donald
Olivier

Carolyne
Bouffard

L'équipe Soutien technique et environnement



Jocelyn
Lemire

Pier-Antoine
Boucher

Karine
Richard

Nicolas
Noël-Martel

Éric
Guerrier

Philippe
Girardin

L'équipe Portuaire



Isabelle
Hélie

Étienne
Mignault-Proulx

Stéphane
Nourry

LES RÉSULTATS EN BREF

En 2025, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a enregistré un résultat net de 4 406 760 \$. Pour financer ses opérations courantes, elle s'appuie principalement sur les revenus de gestion portuaire, la location d'immeubles, les services d'approvisionnement en eau industrielle, ainsi qu'une entente avec la Ville de Bécancour pour le partage des coûts d'entretien.

Les revenus de gestion portuaire sont demeurés stables au cours de la dernière année, tandis que les revenus de location d'immeubles et de services d'approvisionnement en eau industrielle ont respectivement augmenté de 7,2 % et 3,5 %.

Les ventes de terrains ne constituent pas des revenus réguliers. Les fonds générés par ces ventes, ainsi que les intérêts qu'ils produisent, sont investis dans des placements à court terme pour financer partiellement les travaux d'infrastructure.

En excluant le coût des terrains vendus, les charges d'exploitation sont passées de 8 852 328 \$ en 2024 à 11 076 430 \$ en 2025, soit une augmentation de 25,1 %. Les dépenses ayant connu la plus forte hausse concernent les traitements et avantages sociaux, les services professionnels ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Plusieurs mises en service d'infrastructures liées à la filière batterie ont eu lieu en 2025.

4,4 M\$
de résultat net
en 2025

14 appels d'offres
publics
(publiés sur le SEO)

Près de
100 M\$
investis dans des
projets stratégiques

141 M\$
de trésorerie et
équivalents de trésorerie

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, une entreprise du gouvernement du Québec, voit son budget annuel adopté par son conseil d'administration et transmis au ministre des Finances du Québec. Les états financiers sont audités par le Vérificateur général du Québec. Les activités régulières sont principalement financées par les opérations courantes, tandis que les projets spéciaux, qui répondent à des mandats spécifiques, sont financés par diverses sources.

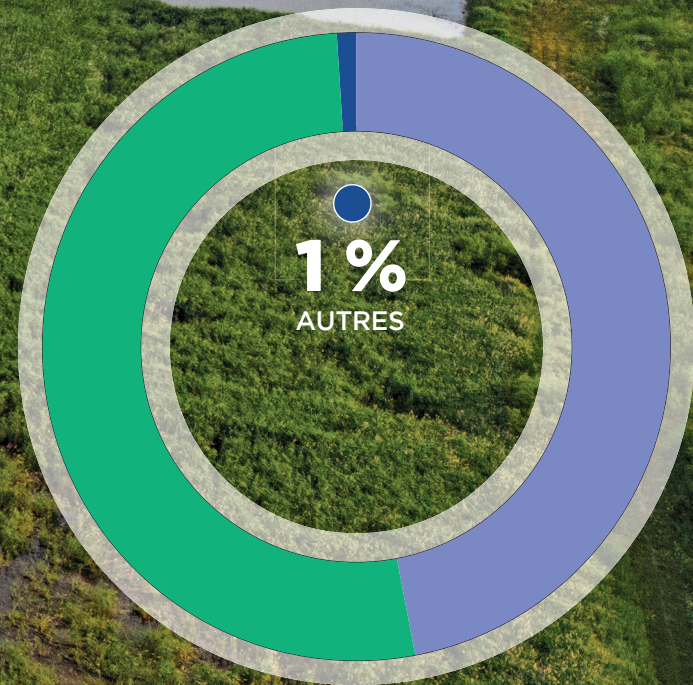
PRODUITS ET DÉPENSES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION

Produits	Budget de produits 2024-2025 \$	Produits réels au 31 mars 2025 \$	Écart \$	Produits réels 2023-2024
Opérations courantes	16 392 150	19 492 765	3 100 615	19 314 240
Produits liés à la vente de terrains	12 544 200	139 712	-12 404 488	37 227 598
Dépenses	Budget de dépenses 2024-2025 \$	Dépenses réelles au 31 mars 2025 \$	Écart \$	Dépenses réelles 2023-2024
Opérations courantes	14 173 195	15 225 717	-1 052 522	9 684 710

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT

52 % ●
USINE ET RÉSEAU DE
DISTRIBUTION D'EAU

47 % ●
RÉSEAUX
DE TRANSPORT



LES RESSOURCES HUMAINES

Le personnel de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour joue un rôle clé dans le fonctionnement de l'organisation. Grâce à leur expertise et leur engagement, les membres de l'équipe innovent constamment. Leurs interactions régulières avec les clients, investisseurs et parties prenantes sont essentielles pour atteindre la mission et les objectifs de l'organisation. Cette implication soutenue favorise un climat de collaboration et d'excellence au sein de la Société.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Effectif au 31 mars 2025, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2023-2024	2024-2025	Écarts
Bureau du président-directeur général	2	3	1
Direction finances et administration	9	7	-2
Direction des opérations	11	13	2
Direction soutien technique et environnement	5	6	1
Bureau de projet filière batterie	5	4	-1
Horizon Bécancour	1	2	1
TOTAL	33	35	2



POSTE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2025	2024	2025
Cadres ¹	8	9
Professionnels	12	15
Personnel de bureau, techniciens, ouvriers	11	10
Personnel occasionnel	2	1
TOTAL	33	35

1. Le terme cadres inclut la haute direction, mais exclut les membres du conseil d'administration.

Taux de roulement du personnel régulier	2023-2024	2024-2025
Taux de roulement (sans les départs à la retraite)	9,1 %	17,7 %
Taux de roulement (départs à la retraite seulement)	3,0 %	0,0 %
Taux de roulement	12,1 %	17,1 %

La réduction du taux de roulement des employés est essentielle à la stabilité, à la productivité et au climat organisationnel. Dans un contexte de forte croissance, l'accès à des ressources qualifiées et compétentes s'avère indispensable pour assurer la réalisation des projets et la continuité des opérations.

Certaines expertises spécifiques peuvent également être requises ponctuellement. Ainsi, la Société a opté pour le développement d'un réseau de collaborateurs externes agiles, diversifiés,

fiables et expérimentés afin d'optimiser ses chances de réussite. Ce réseau doit rester aligné sur les ambitions stratégiques et permettre de répondre efficacement aux besoins des employés, autant lors d'imprévus que dans l'exécution des différentes activités.

La Société est soucieuse d'offrir un environnement de travail attractif et bienveillant. Tous les nouveaux employés sont accompagnés d'une ressource consacrée à leur intégration et à leur expérience d'accueil.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses de formation	2023-2024	2024-2025
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	16 340 \$	2 570 \$
Développer des connaissances relatives à la santé et à la sécurité	10 475 \$	11 937 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés en gestion	12 446 \$	17 457 \$
Favoriser le développement des compétences générales	4 545 \$	24 747 \$
TOTAL	43 806 \$	56 711 \$

Somme allouée par personne ¹	1 369 \$	1 620 \$
Proportion de la masse salariale (%) ²	1,48 %	1,75 %

1. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel, le personnel technique et le personnel de bureau.

2. La masse salariale inclus les salaires versés qui ont été capitalisés.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	Heures travaillées	Heures suppl.	Heures rémunérées	Total en ETC
Personnel d'encadrement	15 071	0	15 071	8,25
Personnel professionnel	24 763	0	24 763	13,56
Personnel de bureau et technicien	9 218	10	9 228	5,05
Ouvriers	12 134	77	12 211	6,69
TOTAL	61 186	87	61 273	33,55

CONTRATS DE SERVICES

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	3	421 824 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	78	100 537 775 \$
TOTAL	81	100 959 599 \$

40%

Femmes

60%

Hommes

Taux de mobilisation
des employés **80%**

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles sont essentielles pour le fonctionnement efficace et stratégique d'une organisation. À la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, elles sont principalement utilisées pour l'atteinte des objectifs suivants :

LA COMMUNICATION ET LA COLLABORATION

Les informations facilitent la communication et la collaboration entre les différentes unités de l'organisation et tous les intervenants externes. Cela est particulièrement important pour optimiser la coordination des différents projets.

LA PRISE DE DÉCISION INFORMÉE

Les informations pertinentes et à jour permettent aux décideurs de prendre des décisions éclairées. Cela peut concerner des décisions stratégiques, opérationnelles ou tactiques.

L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Les ressources informationnelles aident à optimiser les processus internes, en fournissant des outils et des données précises et en temps réel sur les projets et les activités. Cela peut conduire à une réduction des coûts et à une amélioration de la productivité.

L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'accès à des informations sur les nouvelles technologies et les meilleures pratiques peut stimuler l'innovation et le développement au sein de l'organisation.

LA GESTION DES CONNAISSANCES

Les ressources informationnelles permettent de capturer, stocker et diffuser les connaissances au sein de l'organisation. Cela aide à préserver le savoir-faire et à faciliter le transfert de connaissances entre les employés.

Au cours de l'année, nous avons poursuivi la modernisation de nos systèmes de gestion des accès afin d'accroître la sécurité, l'efficacité et la fiabilité de nos opérations. Ce processus s'est articulé autour de la mise en opération d'un nouveau logiciel de gestion des caméras, des accès aux bâtiments ainsi qu'à la zone portuaire, déployé en plusieurs phases successives.

La phase 1, déjà achevée, a permis la mise à jour du centre de sécurité et la modernisation des caméras de surveillance sur la zone portuaire. Ces améliorations ont renforcé notre capacité à assurer une gestion globale plus efficace, en améliorant l'identification et la réactivité face aux incidents. **La phase 2**, en cours, concerne la mise à jour des composantes d'équipements de gestion. Elle comprend le déploiement de nouvelles cartes d'accès intégrant une technologie modernisée, ainsi que l'installation de nouveaux lecteurs de cartes. Par ailleurs, la restructuration du système de gestion d'accès à la zone portuaire, qui consiste à ajouter des intercoms avec caméra intégrée aux deux entrées de la zone portuaire, est prévue en 2025. Cet élément assurera une communication fluide et une surveillance renforcée. Enfin, **la phase 3**, qui débutera en 2026, prévoit la mise en place d'un nouveau système de gestion des accès pour les invités via un portail spécialisé.

Ces initiatives témoignent de notre engagement à renforcer la sécurité et l'efficacité de nos ressources informationnelles, en adoptant des technologies innovantes adaptées aux enjeux contemporains et aux normes concernant la *Loi sur la sûreté des transports maritimes* (LSTM).





PARTENAIRES DE L'ÉCOSYSTÈME

La croissance soutenue du Parc industriel et portuaire de Bécancour repose sur la collaboration étroite et stratégique avec l'ensemble de ses parties prenantes. Qu'il s'agisse des instances gouvernementales et municipales ou des entreprises privées, chacune joue un rôle essentiel dans la réalisation d'une vision commune.

Leur engagement, leurs expertises et leurs investissements contribuent directement à favoriser un développement économique durable dans notre région afin que Bécancour soit un milieu propice à l'établissement de projets porteurs. La Société tient à souligner l'importance de ces collaborations, qui lui permettent d'adopter une démarche intégrée et innovante, essentielle

pour relever les défis et saisir les opportunités liées à la croissance de son écosystème industriel et portuaire. Ces collaborations ont permis l'avancement de projets structurants, la modernisation et le déploiement de ses infrastructures, tout en améliorant son soutien envers les entreprises existantes et en construction.

LA COMPRÉHENSION AU CŒUR DES INITIATIVES

La Société déploie des efforts constants en matière de vulgarisation et de communication. Ainsi, par le biais de diverses initiatives, elle vise à mieux faire connaître le déploiement du Parc industriel et portuaire, à mettre en valeur les entreprises présentes sur le territoire depuis de nombreuses années, à valoriser l'impact économique et social du Parc et à renforcer la transparence auprès de ses parties prenantes.

Afin d'assurer une meilleure compréhension et un engagement accru autour de ses projets, la SPIPB met en actions plusieurs initiatives, notamment des émissions radiophoniques hebdomadaires sur les ondes de VIA 90.5 et des chroniques bimensuelles sur les ondes de Cogeco 106.9, en plus de la série balado « *Bécancour, raconte-moi l'énergie d'ici* », qui démystifie le déploiement de la filière batterie. De plus, elle offre le service de tourisme industriel avec des groupes de différents horizons, en collaboration avec la Ville de Bécancour, de même que des rencontres avec ses différents partenaires.

Les efforts de communications publiques se sont multipliés dans la dernière année au sein de la SPIPB, car nous croyons qu'une meilleure compréhension améliore l'adhésion, donc l'acceptabilité sociale, et que les tribunes auxquelles nous avons accès permettent une dynamique collaborative pour continuer à bâtir un écosystème prospère, innovant et résilient.

LE COMITÉ DE DIRECTION



Marc-André
Harnois

Karine
Richard

Stéphane
Nourry

Donald
Olivier

Étienne
Lafrenière

Laurence
Trépanier

LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société exerce son mandat en conformité avec les obligations dictées par la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Le Conseil approuve les politiques qui régissent l'organisation. Il établit, en outre, les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en œuvre et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable ainsi que le budget annuel de la Société. Il approuve également les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et du président-directeur général. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement de régie interne, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil est constitué de cinq femmes et de quatre hommes qui sont des représentants du secteur industriel, du milieu des affaires et de l'éducation.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi constitutive de la Société et à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants : le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique, et le comité des ressources humaines. En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le président du Conseil peut assister à toutes les réunions de ces comités. Au cours de l'exercice, le Conseil s'assure que les comités ont recours à l'expertise de sociétés externes pour appuyer leurs travaux, lorsqu'ils le jugent opportun.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de Mme Suzie O'Bomsawin, de M. Jean Poliquin et de Mme Karine Provencher, CPA, qui en est la présidente. Le comité doit, entre autres, remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; valider qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée

à son attention par l'auditeur interne ou par un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec qui a confié les travaux à un auditeur externe et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le comité doit aussi veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommander au Conseil, pour approbation, des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques. C'est dans cet objectif qu'a été approuvée la politique d'encadrement des risques pour la SPIPB.

Le comité d'audit s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice. Il s'est penché sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 et les résultats d'audit de l'exercice financier 2023-2024. De plus, il a assuré le suivi relativement au rapport, aux responsables de la gouvernance et à la direction, puis a étudié le plan de développement du personnel de la direction des finances.

Le comité d'audit a suivi avec rigueur le développement du territoire ainsi que le déploiement des infrastructures liées à la filière batterie, ainsi que le suivi de l'échéancier et du coût des travaux. En ce sens, le comité a suivi la gestion du Parc La Prade en adéquation avec la convention avec le MEIE.

La mise à jour de la politique de gestion contractuelle et du règlement de régie interne, la révision des règles et procédures au Port, les discussions en lien avec l'entente entre la SPIPB et la Ville de Bécancour, certains enjeux de comptabilisation, le plan de gestion des actifs, l'élaboration de contrats type, la description des systèmes et évaluation des contrôles internes et la gestion des avenants ont également été des sujets de préoccupation. Le comité a également mis à profit son expertise en matière de gestion de litiges potentiels.

Les états financiers trimestriels au 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2024 ont été examinés, tout comme le plan d'audit pour l'exercice financier 2024-2025. Le comité a aussi analysé le budget d'investissement 2025-2026, le budget d'exploitation 2025-2026 et la tarification pour cette même période. Les demandes de dons et commandites ont été prises en compte, ainsi que les chèques de plus de 1 000 \$. Les contrats de 25 000 \$ et plus n'ayant pas fait l'objet d'un appel à la concurrence, et ceux de 52 500 \$ et plus, ont été revus par le comité.

Le comité a aussi examiné les statistiques portuaires, revu les comptes de dépenses du président-directeur général, et enfin, a analysé les états financiers de la Société portuaire du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Les suivis à être effectués auprès de la Société portuaire du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie ont également été déterminés.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de M. Jean Poliquin, M. Richard Perron ainsi que Mme Marie-Claude Masson, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, et le code d'éthique des employés, applicable à ses employés et à ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception de la présidente du conseil par intérim et du président-directeur général de la Société. De plus, il encadre l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

Le comité s'est penché sur plusieurs sujets en 2024-2025 et a fait des suivis et présenté des commentaires ou recommandations au conseil d'administration concernant la politique de gestion contractuelle, les règles et procédures au port, la politique d'encadrement de gestion des risques, le plan d'action de développement durable 2023-2028, les codes d'éthique applicables aux administrateurs et aux employés, la rémunération des administrateurs, ainsi que la politique en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles.

Une nouvelle directive d'utilisation d'une langue autre que le français a également été déposée et révisée avant son envoi pour approbation au ministère la Langue française. Les mandats des divers comités du conseil d'administration ont aussi été revus.

Le comité a également abordé l'accueil des nouveaux administrateurs et leur formation, de même que la formation des administrateurs. Il a recommandé la nomination des administrateurs de la Société du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) et leur rémunération, a déterminé les

suivis à faire auprès de la SPBSG et a examiné le code d'éthique applicable aux employés de la SPBSG.

En plus de ces recommandations, le comité a effectué des suivis relatifs à l'évaluation de la performance du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2023-2024.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines est composé de M. Yves Hamelin, M. Jean Poliquin et de M. Richard Perron, qui en est le président. Il remplit les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines, élaborer et recommander un profil de compétences et d'expérience des administrateurs, contribuer à la sélection des dirigeants, établir un programme de planification de leur relève et recommander la politique générale de rémunération et autres avantages sociaux.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité a été consulté et a fait des suivis sur plusieurs dossiers importants. La révision du règlement concernant les effectifs, les normes, les barèmes et les autres conditions de travail des employés non syndiqués a été une priorité. Des modifications à la structure organisationnelle ont été apportées à nouveau cette année pour améliorer l'efficacité et la réactivité de l'organisation. Il a également été appelé à se pencher sur l'élaboration des règles et procédures au port.

Le comité a élaboré un plan de relève des dirigeants, visant à faciliter la continuité des opérations de la Société en cas de départ de personnel clé. Il a suivi de près les travaux de révision des codes d'éthiques applicables aux employés de la SPIPB et de la SPBSG. Des discussions ont été menées concernant la réévaluation du poste de PDG, la participation au processus d'évaluation des cadres et le processus de sélection du directeur finances et administration, veillant à ce que ce poste soit pourvu par un candidat qualifié et compétent.

Les enjeux reliés aux ressources humaines ont été examinés pour identifier et résoudre les problèmes éventuels. L'augmentation des effectifs a été discutée pour répondre aux besoins croissants de l'organisation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR



Jean Poliquin

STATUT : administrateur indépendant

NOMMÉ À TITRE DE PRÉSIDENT : le 30 juin 2023 pour un mandat de 5 ans
Première nomination à titre d'administrateur le 31 mars 2004

Diplômé en finances, M. Poliquin est gestionnaire de portefeuille et conseiller principal en gestion de patrimoine depuis de nombreuses années au sein de la Financière Banque Nationale. M. Poliquin est très impliqué dans le milieu des affaires de la région. Il a siégé sur plusieurs conseils d'administration dont le Pavillon St-Arnaud, la Jeune chambre de la Mauricie, la Fondation du Collège Laflèche, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières, le Regroupement des chambres de commerce de la Mauricie et la Fondation Maison Carpe Diem dont il est toujours

président. Sa performance, son attitude positive, ses relations auprès des clients ainsi que son implication exemplaire à l'intérieur comme à l'extérieur de la Financière Banque Nationale ont été soulignées par de nombreux prix prestigieux au cours des dernières années.



Marie-Claude Masson

STATUT : administratrice indépendante

NOMMÉE : le 7 février 2024 pour un mandat de 4 ans

Mme Masson possède un baccalauréat en droit. Elle est membre du Barreau du Québec et accréditée à titre de médiatrice en médiation civile, commerciale et en milieu de travail. Ayant pratiqué le droit pendant 14 ans dans des cabinets d'avocats de la région, elle s'est jointe à l'Université du Québec à Trois-Rivières en 2010 à titre de conseillère juridique, où elle œuvre à titre de conseillère à la prévention et au règlement des différends. Mme Masson s'est également impliquée dans diverses organisations, notamment à Carpe Diem - Centre de ressources Alzheimer. »



Yves Hamelin

STATUT : administrateur indépendant

NOMMÉ : le 7 février 2024 pour un mandat de 4 ans

Première nomination à titre d'administrateur le 4 décembre 2013, M. Hamelin possède le titre d'Administrateur de sociétés certifié (ASC) et il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec. Il possède une maîtrise en gestion de projets et un baccalauréat en information scolaire et professionnelle. Il a œuvré pendant plus de 35 ans dans le secteur manufacturier, principalement dans l'industrie chimique, où il a occupé d'importantes fonctions. En 2015, il créé sa propre entreprise, SAV3 Cabinet Conseil, où il a développé une expertise en analyse des comportements. Au cours des années, il a siégé à de nombreux conseils

d'administration et il est actuellement président du conseil de Groupes VCI Composites et administrateur du Conseil Patronal de l'environnement du Québec et de Granite DRC.



Karine Provencher

STATUT : administratrice indépendante

NOMMÉ : le 22 juin 2022 pour un mandat de 3 ans

Mme Provencher est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA auditrice, CA) et possède une maîtrise en administration des affaires ainsi qu'un baccalauréat en sciences comptables. Elle est associée au sein de la pratique de certification de MNP (bureaux de la Mauricie) et possède plus de 20 ans d'expérience au service d'entreprises de secteurs d'activités très variés. Elle a siégé sur de nombreux conseils d'administration dont le Cégep de Trois-Rivières, l'Université du Québec à Trois-Rivières, la Jeune Chambre de la Mauricie, la Chambre de commerce et d'industrie de Trois-Rivières ainsi qu'au Regroupement des chambres de commerce de la Mauricie.



Suzie O'Bomsawin

STATUT : administratrice indépendante

NOMMÉE : le 7 février 2024 pour un mandat de 4 ans

Mme O'Bomsawin a suivi une formation académique solide et diversifiée à l'Université Laval. En 2007, elle a obtenu un baccalauréat intégré en économie et en politique, suivi en 2010 d'une maîtrise en administration des affaires avec une spécialisation en développement international. Elle a consolidé son expertise en gouvernance en devenant administratrice de sociétés certifiée en 2019, grâce au programme du Collège des administrateurs de sociétés. Sa carrière professionnelle témoigne de son engagement envers les communautés autochtones et son aptitude à gérer des organisations complexes. Depuis 2022, elle occupe le poste de directrice générale adjointe au Conseil des Abénakis d'Odanak,

où elle est responsable des ressources humaines. Auparavant, elle a dirigé le Bureau du Ndakina de W8banaki, démontrant sa capacité à mener des initiatives stratégiques et à promouvoir le développement durable des territoires autochtones. Elle est membre du Cercle d'intendance autochtone pour Parcs Canada, membre indépendante du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et membre du Comité consultatif autochtone, Espace pour la vie.



Richard Perron

STATUT : administrateur indépendant

NOMMÉ : le 7 février 2024 pour un mandat de 4 ans

Maintenant retraité, M. Perron a fait des études universitaires en chimie et obtenu un certificat en gestion des ressources humaines ainsi qu'un diplôme d'études supérieures spécialisées en relations de travail. Il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec. Tout au long de sa carrière, il a œuvré au sein d'entreprises manufacturières de la région, d'abord comme responsable de laboratoire, puis à titre de directeur des ressources humaines chez Cepsa Chimie Bécancour (actuellement Moeve), où il a terminé sa carrière comme directeur général. Au cours des années, M. Perron a collaboré à la Cellule de mentorat de Nicolet-Bécancour,

au Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec, au Comité de développement durable de la Ville de Bécancour, à la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec ainsi qu'à Entreprendre MRC Bécancour. Il siège actuellement au conseil d'administration de la Société Portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG).



Donald Olivier

STATUT : administrateur

NOMMÉ : le 30 mai 2022 en tant que PDG de la Société pour un mandat de 5 ans

M. Olivier détient un baccalauréat en génie et gestion de la construction de l'École de technologie supérieure, acquis en 1994, et occupe le poste de président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) depuis mai 2022. La SPIPB joue un rôle clé dans la stratégie de déploiement de la filière batterie en accueillant de nombreuses entreprises d'envergure spécialisées dans le créneau de la production des matériaux de batterie et en accompagnant les futurs investisseurs dans leurs démarches. Précédemment, M. Olivier eut la charge de la fermeture et du déclassement de la Centrale nucléaire

de Gentilly-2, un projet très sensible pour la Société d'État ainsi que pour la région de Bécancour. Toujours pour Hydro-Québec, il fut responsable de l'exploitation des 60 barrages et 14 centrales hydroélectriques de la Mauricie/Centre-du-Québec, en plus de piloter de nombreux projets de démantèlement, de reconstruction et de réhabilitation de barrages et d'évacuateurs de crues.



Sonia St-Arnaud

STATUT : administratrice

NOMMÉE : le 22 mai 2024 pour un mandat de 4 ans

Fellow (collègue) de l'Ordre des comptables professionnels agréés (FCPA), Mme St-Arnaud détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle détient une vaste expérience en commercialisation, en développement de projet et d'infrastructure ainsi qu'en planification stratégique et en finances. Ayant débuté sa carrière chez PricewaterhouseCoopers, pour ensuite se joindre à Hydro-Québec en 1998, elle a occupé successivement les postes de contrôleur pour la division production et de directrice projets de développement et stratégies. Mme St-Arnaud œuvre dans le secteur de l'énergie depuis plus de 25 ans et occupe

actuellement le poste de présidente-directrice générale de Stockage d'énergie EVLO, où depuis 2013 elle a couvert les postes de cheffe de l'exploitation et cheffe des finances. De plus, elle fut trésorière et administratrice des filiales de la division Hydro-Québec Production et membre de la table du Plan Nord.



Hélène Gingras

STATUT : administratrice indépendante

NOMMÉE : le 22 mai 2024 pour un mandat de 4 ans

Mme Gingras est titulaire d'un baccalauréat en études politiques appliquées ainsi que d'une maîtrise en administration, concentration management public et développement local, obtenus à l'Université de Sherbrooke. Elle est également certifiée conseillère en innovation du Québec, en plus de posséder une expérience en développement économique et en gestion de projets. Elle a notamment travaillé au sein du créneau d'excellence de la Vallée des Élastomères avant de se joindre à l'équipe de la SADC de la région de Coaticook. Engagée dans son milieu, Mme Gingras s'implique au sein de divers comités, dont celui de la Fondation de l'école secondaire les Seigneuries.

De plus, elle développe une expertise en gouvernance et s'intéresse particulièrement aux dynamiques de développement durable des communautés. Elle occupe présentement le poste de chargée de projet à la SADC de la région de Coaticook.



Mathieu Gervais

STATUT : observateur, représentant du MEIE

NOMMÉ : le 24 janvier 2025

Détenteur d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, M. Gervais est sous-ministre du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) depuis le 15 mai 2025.

Après plus de quatorze ans de carrière au ministère des Finances, où il a occupé différents postes stratégiques, dont celui de directeur général du développement économique, M. Gervais s'est joint

au MEIE en 2019 à titre de sous-ministre adjoint à la science et à l'innovation, secteur au sein duquel il était entre autres chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI2).

Avant sa nomination comme sous-ministre en titre, il agissait en tant que sous-ministre associé aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs. Le développement des filières stratégiques de l'économie québécoise et l'appui à la réalisation de grands projets d'investissement stratégiques pour le développement économique du Québec étaient notamment sous sa responsabilité.



Danielle Hébert

Secrétaire du conseil d'administration

Depuis 2007

Mme Hébert possède le titre d'Administrateur de sociétés certifié (ASC) en plus d'être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CA). Elle a travaillé plus de 30 ans pour la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au poste de directrice des finances et elle oeuvre à titre de secrétaire du conseil d'administration depuis 2007. De plus, Mme Hébert a collaboré à la mise en place de la Société portuaire du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et y fut impliquée à titre administratrice pendant près de 5 ans.

MANDAT, STATUT, EXPÉRIENCES ET COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

ADMINISTRATEURS ACTUELS	Mathieu Gagnon	Yves Hamelin	Marie-Claude Masson	Suzie O'Bomsawin	Richard Perron	Karine Provencher	Jean Poliquin	Donald Olivier	Sonia St-Arnaud	Hélène Gingras
Date de début du premier mandat à titre d'administrateur	2013/12/04	2013/12/04	2020/06/30	2024/02/07	2020/06/30	2022/06/22	2004/03/31	2022/05/30	2024/05/22	2024/05/22
Date de début du deuxième mandat à titre d'administrateur	6/30/20	6/30/20	2/7/24		2/7/24					
Date de début du troisième mandat à titre d'administrateur		2/7/24								
Date de début du premier mandat à titre de président							12/2/15			
Date de début du deuxième mandat à titre de président							6/30/20			
Date de début du troisième mandat à titre de président							6/21/23			
Date de fin du mandat actuel	2024/05/22	2028/02/07	2028/02/07	2028/02/07	2028/02/07	2025/06/22	2028/06/21	2027/05/30	2028/05/22	2028/05/22
Nombre de mandats possibles à titre d'administrateur (4 ans)		0	1	2	1	2	2	Renouvelable	2	2
Nombre de mandats possibles à titre de président (5 ans)		3	3	3	3	3	0		3	3
STATUT, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES PRINCIPALES										
Statut d'indépendance		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Parité		Homme	Femme	Femme	Homme	Femme	Homme	Homme	Femme	Femme
Formation en gouvernance		ASC		ASC						
Groupe d'intérêt				Diversité		CPA auditeur			FCPA	Moins de 35 ans
Gestion										
Audit et contrôle										
Droit										
Génie (construction et entretien d'ouvrages majeurs)										
Environnement et développement durable										
Ressources humaines et gestion organisationnelle										
Gestion des risques										
Domaine de l'Énergie										
Planification stratégique										
Technologies de l'information et cybersécurité										
Communication										
Développement des affaires										
Gouvernance de sociétés d'État										
Relations gouvernementales										
Connaissance de la communauté environnante et des parties prenantes										

ASSIDUITÉ 2024-2025

Conseil d'administration rencontres régulières (Jean Poliquin, président)

15 mai 2024			●	●	●	●	●	●	●	●		●		●
4 juillet 2024		●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●
8 août 2024		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●			●
17 octobre 2024		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●
12 décembre 2024		●	●	●		●	●	●	●	●				●
13 février 2025		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●
27 mars 2025						●	●	●	●	●	●		●	●

0/1 5/6 6/7 6/7 5/7 7/7 7/7 6/7 7/7 5/6 3/4 2/2 7/7

Conseil d'administration rencontres spéciales (Jean Poliquin, président)

30 avril 2024			●	●	●		●	●	●			●		●
17 juillet 2024		●	●		●	●	●			●	●			●
20 septembre 2024		●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●

0/1 2/2 3/3 2/3 3/3 2/3 3/3 2/3 2/3 2/2 3/3 0/0 3/3

Comité audit (Karine Provencher, présidente)

2 avril 2024						●		●	●					●
14 mai 2024					●			●	●					●
27 juin 2024						●		●	●					●
28 août 2024						●		●	●					●
10 octobre 2024						●		●	●					●
28 novembre 2024						●		●	●					●
4 février 2025						●		●	●					●
24 mars 2025						●		●	●					●

Rencontres spéciales (première heure du comité de gouvernance et éthique)

26 novembre 2024					●	●		●	●					●
------------------	--	--	--	--	---	---	--	---	---	--	--	--	--	---

7/9 8/9 9/9 9/9 9/9

Comité gouvernance et éthique (Marie-Claude Masson, présidente)

25 avril 2024				●		●	●							●
8 octobre 2024				●		●	●	●						●
26 novembre 2024				●		●	●	●						●
6 février 2025				●		●	●	●						●

4/4 4/4 4/4 3/4 4/4

Comité des ressources humaines (Richard Perron, président)

23 avril 2024			●			●	●							●
15 octobre 2024			●			●	●	●						●
3 décembre 2024			●			●	●	●						●
26 février 2025			●			●	●	●						●

Rencontres spéciales

6 septembre 2024			●			●	●	●						●
4 mars 2025			●			●	●	●						●

6/6 6/6 6/6 5/6 6/6

Formation : La santé organisationnelle

11 octobre 2024		●	●	●	●	●	●	●	●	●				●
-----------------	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	---

Évaluation du PDG

26 avril 2024				●			●	●	●					●
10 juin 2024				●			●	●	●					●

Accueil des nouveaux administrateurs

7 juillet 2024		●			●	●		●		●				●
----------------	--	---	--	--	---	---	--	---	--	---	--	--	--	---



RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES MEMBRES ADMISSIBLES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités		Avantages versés	Rémunération globale pour l'année financière
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
Hélène Gingras ¹	- \$	7 950 \$	- \$	- \$	703 \$	8 653 \$
Yves Hamelin	- \$	10 600 \$	- \$	2 800 \$	2 073 \$	15 473 \$
Suzie O'Bomsawin ²	- \$	7 950 \$	- \$	2 800 \$	1 584 \$	12 334 \$
Richard Perron	- \$	10 600 \$	4 200 \$	2 800 \$	2 731 \$	20 331 \$
Jean Poliquin	21 200 \$	- \$	- \$	8 400 \$	4 609 \$	34 209 \$
Karine Provencher	- \$	10 600 \$	4 200 \$	- \$	2 277 \$	17 077 \$
TOTAL	21 200 \$	47 700 \$	8 400 \$	16 800 \$	13 977 \$	108 077 \$

1. Nouveau membre à partir du 22 mai 2024

2. N'a pas assisté à plus de 75% des réunions régulières

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Noms et fonctions des 5 dirigeants les mieux rémunérés	Rémunération de base versée	Rémunération variable		Contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière
		Rémunération variable annuelle	RILT versé			
Donald Olivier Président-directeur général	169 364 \$	- \$	- \$	18 387 \$	615 \$	188 439 \$
Marc-André Harnois Directeur du bureau de projet	142 570 \$	- \$	- \$	15 020 \$	2 412 \$	160 001 \$
Stéphane Nourry Directeur des opérations	126 638 \$	- \$	- \$	12 809 \$	1 797 \$	141 244 \$
Laurence Trépanier Directrice de projet	121 641 \$	- \$	- \$	11 765 \$	1 364 \$	134 769 \$
Karine Richard Directrice soutien technique et environnement	102 278 \$	- \$	- \$	9 902 \$	940 \$	113 120 \$
TOTAL	662 491 \$	- \$	- \$	67 883 \$	7 128 \$	737 573 \$

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE 2024-2025

Honoraires pour des services d'audit	49 550 \$
--------------------------------------	-----------



ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Table des matières des états financiers

Rapport de la direction.....28

Rapport de l'auditeur indépendant.....29

États financiers

État du résultat net
et du résultat global.....30

État des variations
des capitaux propres.....31

État de la situation financière.....32

Tableau des flux de trésorerie.....34

Notes complémentaires..... 35

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes IFRS de comptabilité. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Etienne Lafrenière, CPA auditeur

Le directeur finances et administration

Bécancour, le 3 juillet 2025



Donald Olivier

Le président-directeur général



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 3 juillet 2025

ÉTAT DU RÉSUTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 (EN DOLLARS CANADIENS)

	2025	2024
Produits d'exploitation		
Services portuaires	8 069 492 \$	8 118 351 \$
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Location d'immeubles	827 656	772 222
Services d'eau industrielle	714 765	690 684
Honoraires de gestion	187 800	100 000
Réclamations	61 053	32 906
Autres produits	95 627	101 943
Amortissement des subventions différées (note 18)	552 386	159 496
Produits liés à l'inventaire de terrain	139 712	37 227 598
	11 498 491	48 053 200
Charges d'exploitation		
Traitements et avantages sociaux	2 957 859	2 391 880
Entretien et réparations	1 487 699	2 014 621
Services professionnels, administratifs et autres (note 8)	2 291 104	1 456 100
Fournitures et approvisionnements	638 171	638 205
Gardiennage	516 692	492 387
Taxes municipales et scolaires	149 122	159 462
Déplacements et communications	130 331	113 567
Publicité et promotion	159 509	112 148
Autres charges	40 251	20 500
Mauvaise créance	5 068	-
Amortissement des immobilisations corporelles (note 13)	2 700 624	1 453 458
Coût des terrains vendus	-	700 041
	11 076 430	9 552 369
Résultat d'exploitation	422 061	38 500 831
Autres produits (charges)		
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	7 511 962	8 488 638
Produits (frais) financiers (note 7)	622 024	(805 875)
Perte sur révision de la contribution financière remboursable - Énergir	(4 110 793)	-
Perte sur radiation de pièces de rechange en inventaire	(10 962)	(6 470)
Perte sur cession et sur radiation d'immobilisations corporelles	(27 532)	(20 037)
	3 984 699	7 656 256
Résultat net et résultat global	4 406 760 \$	46 157 087 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 (EN DOLLARS CANADIENS)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} avril 2023			
Capital-actions	138 000 000 \$	52 492 331 \$	190 492 331 \$
Résultat net et résultat global	116 000 000	-	116 000 000
	-	46 157 087	46 157 087
Solde au 31 mars 2024			
Résultat net et résultat global	254 000 000	98 649 418	352 649 418
	-	4 406 760	4 406 760
Solde au 31 mars 2025	254 000 000 \$	103 056 178 \$	357 056 178 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2025 (EN DOLLARS CANADIENS)

	2025	2024
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	140 993 420 \$	219 305 434 \$
Clients et autres débiteurs (note 9)	5 536 192	5 690 498
Stock de pièces de rechange	39 241	50 201
Frais payés d'avance	1 535 242	1 334 832
Terrains détenus pour la vente	1 196 985	447 754
	149 301 080	226 828 719
Actifs non courants		
Encaisse affectée en garantie (note 10)	8 500 000	8 500 000
Contribution financière remboursable - Énergir (note 11)	7 416 469	12 545 326
Placements (note 12)	100	100
Terrains détenus pour la vente	90 850 846	79 318 405
Immobilisations corporelles (note 13)	185 681 130	88 956 940
	441 749 625 \$	416 149 490 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2025 (EN DOLLARS CANADIENS)

	2025	2024
Passifs		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 15)	40 657 205 \$	26 985 917 \$
Intérêts courus à payer	105 245	110 977
Retenues sur contrats	8 470 202	3 684 908
Produits reportés	153 897	153 384
Dépôts sur options de vente de terrains	6 156 548	3 433 460
Emprunts (note 16)	643 633	643 633
Provision pour congés de maladie	22 115	15 831
Subventions différées (note 18)	544 702	158 579
	56 753 547	35 186 689
Passifs non courants		
Emprunts (note 16)	14 611 472	15 255 104
Provision pour congés de maladie	34 073	27 792
Subventions différées (note 18)	13 294 355	13 030 487
	84 693 447	63 500 072
Capitaux propres		
Capital-actions (note 26)	254 000 000	254 000 000
Résultats non distribués	103 056 178	98 649 418
	357 056 178	352 649 418
Engagements (note 22)	441 749 625 \$	416 149 490 \$
Passifs éventuels (note 24)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Jean Poliquin, président



Karine Provencher, administratrice

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 (EN DOLLARS CANADIENS)

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Résultat net et résultat global	4 406 760 \$	46 157 087 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 700 624	1 453 458
Amortissement des subventions différées	(552 386)	(159 496)
Ajustement de la dette au taux effectif	6 368	7 205
(Produit) charge de désactualisation de la contribution financière remboursable - Énergir	(1 134 436)	237 928
Perte sur révision de la contribution financière remboursable - Énergir	4 110 793	-
Perte sur cession et sur radiation d'immobilisations corporelles	27 532	20 037
Ajustement pour produits et charges d'intérêts	(6 999 550)	(7 920 691)
	2 565 705	39 795 528
	(5 416 321)	(45 986 912)
	(2 850 616)	(6 191 384)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Activités de financement		
Remboursement d'emprunts	(650 000)	(553 500)
Encaissement de subventions différées	1 202 377	10 000
Émission de capital-actions	-	116 000 000
Intérêts payés	(512 412)	(567 947)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	39 965	114 888 553
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(85 374 351)	(26 048 680)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	208 526	950
Contribution financière remboursable - Énergir	2 152 500	-
Intérêts reçus	7 511 962	8 488 638
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(75 501 363)	(17 559 092)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(78 312 014)	91 138 077
Trésoreries et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	219 305 434	128 167 357
Trésoreries et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	140 993 420 \$	219 305 434 \$

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 27.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée le 25 octobre 1990 par la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* (RLRQ, chapitre S-16.001). Son siège social est situé au 1000 boulevard Arthur-Sicard, à Bécancour, dans la province de Québec, au Canada. Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. La Société exécute également tout autre mandat que lui confie le gouvernement du Québec en raison de l'expertise développée dans l'exercice de sa mission. Un tel mandat peut être exécuté à l'extérieur du territoire d'activités de la Société.

Le 28 février 2025, la *Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* (LQ 2025, chapitre 2), modifiant les statuts constitutifs de la Société a été sanctionnée. Cette loi vise principalement à étendre le territoire de la Société en incluant le parc LaPrade et à autoriser la construction d'infrastructures nécessaires au développement économique. En date du 31 mars 2025, aucune transaction n'a eu lieu avec le gouvernement du Québec. En conséquence, la Société n'a pas encore élargi ses activités pour inclure la gestion et le développement de ce nouveau territoire.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Base d'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis selon les Normes IFRS de comptabilité telles qu'elles ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 3 juillet 2025.

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour congés de maladie qui correspond à la valeur actualisée des obligations. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les montants dans les états financiers sont arrondis au dollar canadien le plus près.

3. Nouvelles normes comptables

Normes nouvelles et révisées appliquées à compter du 1^{er} avril 2024

IAS 1 « Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ces modifications précisent le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture.

Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les états financiers.

IAS 1 « Présentation des états financiers - Passifs non courants assortis de clauses restrictives »

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ces modifications visent à exiger que les entités fournissent dans les notes, dans les circonstances spécifiées, des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture.

Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les états financiers.

IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Accords de financement de fournisseurs »

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et l'IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir ». Ces modifications visent l'ajout de nouvelles obligations d'information visant à accroître la transparence quant aux accords de financements de fournisseurs et à leurs incidences sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et sur l'exposition de celle-ci au risque de liquidité.

Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les états financiers.

4. Nouvelles normes comptables futures

Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers.

IFRS 18 « États financiers : Présentation et informations à fournir »

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 « États financiers : Présentation et informations à fournir ». Cette nouvelle norme énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers à usage général qui visent à ce que les informations figurant dans les états financiers soient pertinentes et donnent une image fidèle des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges de l'entité. L'IFRS 18 remplace IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les dispositions d'IFRS 18 portent notamment sur :

- la présentation dans l'état du résultat net des nouveaux sous-totaux définis ;
- les informations à fournir dans les notes complémentaires aux états financiers en ce qui concerne les mesures de la performance définies par la direction ;
- des principes améliorés en ce qui concerne le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'ensemble de ces modifications sur ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

4. Nouvelles normes comptables futures (suite)

IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir et IFRS 9 Instruments financiers — Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers »

En octobre 2024, l'IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir ont été révisées afin qu'y soient intégrées les modifications publiées par l'IASB en mai 2024.

Les modifications apportent des éclaircissements sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et de caractéristiques similaires, et répondent aux préoccupations soulevées au sujet du règlement des passifs effectué au moyen de systèmes de paiement électronique.

Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et une application anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur les états financiers.

5. Méthodes comptables significatives

PRODUITS

Les produits relatifs aux activités principales de la Société sont comptabilisés de la façon suivante :

Services portuaires

La Société constate ses produits liés aux services portuaires lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un contrat, que les services sont rendus aux clients, que le coût du contrat est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est probable.

Location d'immeubles

Les produits de location d'immeubles provenant des contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire selon la durée du bail lorsqu'ils sont reçus et recevables, nets des rabais et escomptes.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé sur le solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Vente de terrains

La Société comptabilise ses produits liés à la vente de terrains à la signature de la convention de vente. La Société conclut également des ententes d'option de vente permettant à un investisseur de réserver un terrain en échange d'un dépôt remboursable seulement selon certaines conditions. Les dépôts encaissés à la signature des ententes d'options sont comptabilisés initialement à titre de dépôts sur options de vente de terrains. Lorsqu'une option de vente est exercée, une convention de vente est conclue et les dépôts précédemment encaissés en vertu de l'entente d'option, sont déduits de la contre-partie à recevoir, en vertu la convention de vente. Les dépôts non remboursés au client lors de l'abandon d'une entente d'option de vente ou à l'échéance d'une entente d'option de vente, sont reconnus à titre de produits liés à la vente de terrains à l'état du résultat net et du résultat global.

Subventions publiques (liées au fonctionnement)

Dans le cadre de ses activités, la Société reçoit différentes subventions relativement à l'expansion de ses activités dont les remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien. Ces subventions sont constatées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Subventions publiques (liées aux infrastructures)

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions différées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. De plus, les subventions relatives aux terrains détenus pour la vente sont comptabilisées en diminution du coût de ces derniers.

Instruments financiers

i) Comptabilisation et évaluation initiale

La Société comptabilise initialement un actif financier ou un passif financier à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À l'exception des comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante, un actif financier ou un passif financier est mesuré initialement à la juste valeur. Si l'actif financier ou le passif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction.

ii) Classement et évaluation ultérieure - actifs financiers

À la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement, soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actuellement, la Société détient un placement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés subséquemment à la comptabilisation initiale, à moins que la Société change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

Actifs financiers évalués au coût amorti

La Société classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les clients et autres débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), la contribution financière remboursable - Énergir ainsi que l'encaisse affectée en garantie comme actifs financiers évalués au coût amorti. Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur, si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers dans l'intention d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

Les produits d'intérêts, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

La Société classe le placement comme actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Un actif financier est ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si :

- l'actif n'est pas détenu pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ou pour la revente;
- l'actif ne donne pas lieu à des dates spécifiées à des flux de trésorerie qui correspondent à des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

5. Méthodes comptables significatives (suite)

iii) Classement et évaluation ultérieure - Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti ou comme passifs financiers évalués à la juste valeur. Tous les passifs de la société sont évalués au coût amorti.

Passifs financiers au coût amorti

La Société classe les créditeurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source à payer et de la provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur), les intérêts courus à payer, les retenues sur contrats, les dépôts sur options de vente de terrains ainsi que les emprunts comme passifs financiers évalués au coût amorti. Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains ou pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

iv) Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsqu'elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert par la Société sont comptabilisés en tant qu'actif ou de passif distinct.

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou expirée.

La Société décomptabilise également un passif financier lorsqu'il y a modification substantielle des conditions du passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant. Dans cette situation, un nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisé à sa juste valeur, et la différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie d'un passif financier éteint et le nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisée en résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. La Société utilise une technique d'évaluation pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances.

Pour les autres actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction des tendances historiques de la probabilité de défaut, du moment des recouvrements et le montant de la perte subie, le tout ajusté, selon le jugement de la direction, en fonction de la conjoncture économique et des conditions de crédit actuelles.

Hiérarchie des justes valeurs

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour classer la juste valeur des instruments financiers. Les trois niveaux de la hiérarchie reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations sur des données d'entrées observables utilisées pour l'évaluation :

Niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

ACTIFS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements de portefeuille dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ou qui sont facilement convertibles à court terme (rachetables en tout temps).

Terrains détenus pour la vente

Les terrains détenus pour la vente sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen majoré des coûts spécifiques si applicable. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les terrains, diminué des coûts estimés nécessaires pour effectuer la vente. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont passés en charges dans l'état du résultat net et du résultat global.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, à l'exception des terrains et remplissage qui ne sont pas amortis. Les durées de vie utile sont les suivantes :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	10 à 40 ans
Installations portuaires	5 à 40 ans
Véhicules et équipement	5 à 15 ans
Usine et réseau de distribution d'eau	5 à 40 ans
Réseaux de transport	5 à 40 ans
Équipements de bureau et logiciels	5 à 15 ans

La méthode d'amortissement, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont passées en revue à chaque année et toute variation des estimations est appliquée sur une base prospective.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont analysés selon des « indicateurs de dépréciation » à chaque période de présentation de l'information financière. Si un tel indicateur est constaté, un test de dépréciation est exécuté pour l'actif ou le groupe d'actifs établi comme étant une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour lequel les flux de trésorerie sont largement indépendants des flux provenant des autres actifs ou groupes d'actifs. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net quand la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

5. Méthodes comptables significatives (suite)

PASSIFS

Dépôts sur options de vente de terrains

La Société encaisse des dépôts sur des options de vente de terrains découlant de contrats signés avec des tiers. Les montants sont constatés à titre de produits lorsque les conditions décrites au contrat sont remplies.

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les intérêts nets sont également imputés au résultat net de l'exercice. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts de réévaluation sont comptabilisés au résultat net immédiatement dans l'exercice courant.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Société sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. La provision n'est pas actualisée, car la Société estime que les vacances sont majoritairement prises dans l'exercice suivant. Le solde de cette provision est inclus au poste « Crédoiteurs et charges à payer » à l'état de la situation financière.

Provisions

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements et éventualités. Les provisions comprennent notamment les provisions pour litiges (juridiques, sociaux) et autres (environnement).

Les provisions font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, avec l'aide de conseils externes. Quant à l'environnement, une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

6. Estimations comptables et jugements critiques de la direction

La préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations sont modifiées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin au résultat net de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les éléments dont les résultats nets réels pourraient différer de ces estimations de manière importante sont décrits ci-dessous.

Placement dans la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG)

La Société formule un jugement pour déterminer les entités qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable. La Société a déterminé qu'elle ne détenait pas le contrôle sur la SPBSG. Par conséquent, les comptes de la SPBSG ne sont pas consolidés dans ceux de la Société. Bien qu'ayant une influence notable sur les activités pertinentes de celle-ci par sa capacité à nommer les membres du conseil d'administration, elle n'a pas le droit aux rendements générés par les activités portuaires, ni au reliquat des actifs nets en cas de dissolution de l'entité. Le jugement de la relation est établi au moment de l'investissement initial et fait l'objet d'une réévaluation lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs éléments ont changé.

Dépréciation d'actifs non financiers

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif non financier a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement critique et souvent un certain nombre d'estimations comptables et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif financier ou une UGT a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'UGT doit être estimée.

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, la Société n'a déterminé aucun indice de dépréciation de ses immobilisations corporelles. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Contribution financière remboursable - Énergir

La présentation de la contribution au coût amorti a nécessité à la Société d'exercer des estimations en ce qui concerne les paramètres utilisés pour son actualisation. Le premier paramètre correspond à la durée totale de l'entente. Le deuxième paramètre correspond aux pertes anticipées. Au 31 mars 2025, la Société considère qu'elle ne réalisera pas le plein montant de la contribution au terme de l'entente, et qu'il restera un montant de 4 557 775 \$ non remboursé par Énergir. Une perte a été constatée à titre de révision de la contribution financière au résultat net de l'exercice. Le troisième paramètre concerne le taux d'actualisation de la valeur de la contribution. Ce dernier a été estimé à la date de la transaction initiale en prenant une moyenne des taux d'intérêts liée à des instruments financiers comparables. Le produit de désactualisation de l'exercice correspond à un montant de 1 134 436 \$.

Durée d'utilité et valeur résiduelle des immobilisations corporelles

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition et sont, par la suite, réexaminées à chaque exercice. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ces coûts

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

6. Estimations comptables et jugements critiques de la direction (suite)

répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

Provision pour congé de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, du nombre moyen d'heures de maladie non utilisé dans les banques de journée de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut varier en fonction des changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

7. (Produits) frais financiers

	2025	2024
Intérêts sur l'emprunt bancaire	329 \$	63 363 \$
Intérêts sur les dettes	512 083	504 584
(Produit) charge de désactualisation - Énergir	(1 134 436)	237 928
	(622 024) \$	805 875 \$

8. Services professionnels, administratifs et autres

	2025	2024
Services professionnels	1 974 272 \$	1 217 327 \$
Assurances	316 832	238 773
	2 291 104 \$	1 456 100 \$

9. Clients et autres débiteurs

	2025	2024
Comptes clients	920 257 \$	933 571 \$
Compte à recevoir du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	194 375	254 645
Intérêts courus à recevoir	110 340	842 976
Taxes à la consommation à recevoir	4 267 554	3 623 278
Autres débiteurs	43 666	36 028
	5 536 192 \$	5 690 498 \$

La période de crédit moyenne pour les services portuaires est de 27,35 jours (2024 : 21,91 jours). Aucun intérêt n'est facturé sur les comptes clients.

À la fin de l'exercice, une tranche de 668 421 \$ (2024 : 504 340 \$) du solde des comptes clients est à recevoir de 4 clients (2024 : 3 clients). Aucun autre compte client ne représente plus de 10 % du solde total des comptes clients.

Classement des comptes clients par échéances

	2025	2024
Courant	716 873 \$	823 425 \$
31 à 60 jours	43 729	51 105
61 à 90 jours	4 176	-
Plus de 90 jours	155 479	59 041
Total	920 257 \$	933 571 \$

10. Encaisse affectée en garantie

L'encaisse est affectée en garantie de lettres de crédit irrévocables et inconditionnelles pour un montant de 8 500 000 \$ (2024 : 8 500 000 \$). Ces lettres de crédit visent à garantir le paiement de sommes dues ainsi qu'à garantir l'exécution d'obligations contractuelles de la Société découlant d'ententes avec un tiers. Les lettres de crédit sont venues à échéance en mars 2025 et sont automatiquement prolongées d'année en année à compter de leur date d'expiration, au gré de l'émetteur. Au 31 mars 2025, aucune garantie n'a été exécutée par le tiers.

11. Contribution financière remboursable - Énergir

Le 13 mars 2023, la Société a signé un protocole d'entente avec Énergir S.E.C. au coût de 16 329 982 \$, ne portant pas intérêt, qui stipule que la Société s'est engagée à verser une contribution financière pour la réalisation d'un projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel sur son territoire sur une distance approximative de 10,2 kilomètres.

Une analyse de rentabilité du projet est effectuée annuellement jusqu'à la survenance de la première des deux dates suivantes : i) 7 années consécutives à compter du début de la mise en gaz du projet ou ii) la date à laquelle Énergir remboursera à la Société la totalité du montant de la contribution financière. Au 31 mars 2025, l'analyse de rentabilité a révélé une perte de 4 110 793 \$ sur la contribution initiale. La perte est incluse à l'état du résultat net. La valeur du coût de la contribution est désormais de 8 834 000 \$.

Cette contribution a aussi été actualisée au 31 mars 2025. L'impact de 1 134 436 \$ a été comptabilisé à titre de produit de désactualisation dans le poste Produits (frais) financiers à l'état du résultat net et du résultat global. Le taux d'actualisation a été estimé à la date de la transaction initiale en prenant une moyenne des taux d'intérêt liée à des instruments financiers comparables.

Un intérêt de 1,5 % par mois sera applicable sur tout remboursement passé dû.

12. Placements

La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Le 13 mars 2020, la Société a souscrit à 100 actions «A» émises par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) d'une valeur nominale de 100 \$.

La juste valeur du placement est de niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

13. Immobilisations corporelles

	2025							2024	
	Terrains et remplissage	Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement (1)	Installations portuaires (1)	Véhicules et équipement (1)	Usine et réseau de distribution d'eau (1)	Réseaux de transport (1)	Équipements de bureau et logiciels (1)	Total	Total
Coût des immobilisations									
Solde d'ouverture	7 514 148	6 534 023	45 589 317	1 505 095	64 640 618	32 912 612	1 058 519 \$	159 754 332 \$	110 932 054 \$
Acquisitions	15 547	85 187	773 559	245 287	51 734 404	46 686 086	120 802	99 660 872	48 932 763
Dispositions	-	-	-	(17 634)	-	-	-	(17 634)	(16 200)
Radiations	-	-	(887 926)	(4 134)	(141 544)	(49 732)	(4 781)	(1 088 117)	(94 285)
Solde de clôture	7 529 695	6 619 210	45 474 950	1 728 614	116 233 478	79 548 966	1 174 540	258 309 453	159 754 332
Amortissement cumulé									
Solde d'ouverture	-	3 997 245	34 929 381	815 522	19 374 294	11 162 407	518 543	70 797 392	69 433 432
Amortissement de l'exercice	-	114 266	504 508	131 851	777 608	1 076 218	96 173	2 700 624	1 453 458
Incidence des dispositions	-	-	-	(17 634)	-	-	-	(17 634)	(16 200)
Incidence des radiations	-	-	(845 877)	(4 134)	-	-	(2 048)	(852 059)	(73 298)
Solde de clôture	-	4 111 511	34 588 012	925 605	20 151 902	12 238 625	612 668	72 628 323	70 797 392
Valeur comptable nette 2025	7 529 695 \$	2 507 699 \$	10 886 938 \$	803 009 \$	96 081 576 \$	67 310 341 \$	561 872 \$	185 681 130 \$	
Valeur comptable nette 2024	7 514 148 \$	2 536 778 \$	10 659 936 \$	689 573 \$	45 266 324 \$	21 750 205 \$	539 976 \$		88 956 940 \$

(1) Des immobilisations sont en cours de construction pour un total de 110 027 230 \$ (2024 : 62 877 916 \$), soit 13 274 \$ pour des bâtisses (2024 : 3 595 \$), 1 699 336 \$ pour des installations portuaires (2024 : 1 158 016 \$), 34 989 \$ pour des véhicules et équipements (2024 : 0 \$), 76 980 646 \$ pour l'usine et le réseau de distribution d'eau (2024 : 42 672 576 \$), 31 089 287 \$ pour le réseau de transport (2024 : 18 815 999 \$) et 209 698 \$ pour des équipements de bureau et logiciels (2024 : 227 730 \$). Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

14. Emprunt bancaire

Le 13 avril 2022, une convention de marge de crédit est intervenue entre la Société et le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Le taux d'intérêt de cette marge de crédit, applicable sur le solde quotidien, correspond au taux moyen des acceptations bancaires d'un mois de tout système de cotations de remplacement majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, le solde est nul.

15. Crédeurs et charges à payer

	2025	2024
Fournisseurs	39 419 273 \$	26 125 435 \$
Compte à payer au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	311 305	308 390
Salaires à payer	568 882	215 251
Déductions à la source à payer	2 340	53 035
Provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur	40 237	26 075
Vacances à payer	315 168	257 731
	40 657 205 \$	26 985 917 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

16. Emprunts

	2025	2024
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, taux effectif de 2,632 %, dont le capital est remboursable en septembre 2027	3 993 593 \$	3 990 930 \$
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, remboursable par versements bi-annuels de 100 000 \$ en capital plus les intérêts au taux effectif de 1,999 %, échéant en décembre 2040	3 182 135	3 380 995
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, remboursable par versements bi-annuels de 100 000 \$ en capital plus les intérêts au taux effectif de 3,456 %, échéant en avril 2042	3 480 622	3 679 481
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 5 000 000 \$, remboursable par versements bi-annuels de 125 000 \$ en capital plus les intérêts au taux effectif de 4,663 %, échéant en septembre 2043	4 598 755	4 847 331
	15 255 105	15 898 737
Portion de l'emprunt échéant au cours du prochain exercice	(643 633)	(643 633)
	14 611 472 \$	15 255 104 \$

Les remboursements en capital et intérêts à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Capital	Intérêts
2026	643 633 \$	489 337 \$
2027	643 633	467 225
2028	4 645 216	393 993
2029	646 296	320 761
2030	646 296	298 649
2031 et suivantes	8 030 031	1 878 917

17. Avantages sociaux futurs

Les employés participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs à prestations définies comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 219 460 \$ (2024 : 256 136 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées et des congés de maladies auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur

Suivant les modalités prévues aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le président-directeur général de la Société recevra, à la fin de son mandat, à titre d'allocation de transition, un montant correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de douze mois. La provision pour l'allocation de transition du président-directeur général est incluse au poste créditeurs et charges à payer.

18. Subventions différées

Aides gouvernementales	2025	2024
Solde au début de l'exercice	13 189 066 \$	13 338 562 \$
Subventions octroyées	1 202 377	10 000
Amortissement	(552 386)	(159 496)
Solde à la fin de l'exercice	13 839 057 \$	13 189 066
Portion courante	544 702 \$	158 579 \$
Portion non courante	13 294 355 \$	13 030 487 \$

Le solde de fin d'exercice des subventions différées est constitué de la manière suivante :

	2025	2024
Gouvernement du Québec	13 664 685 \$	12 961 485 \$
Gouvernement du Canada	76 093	87 827
Ville de Bécancour	98 279	139 754
	13 839 057 \$	13 189 066 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

19. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2025	2024
Clients et autres débiteurs	154 306 \$	(3 941 653) \$
Stock de pièces de rechange	10 960	10 086
Frais payés d'avance	(200 410)	(1 021 969)
Terrains détenus pour la vente	(12 281 672)	(42 354 814)
Créditeurs et charges à payer	4 170 061	2 218 385
Intérêts courus à payer	(5 732)	1 810
Dépôts sur options de vente de terrains	2 723 088	(883 476)
Produits reportés	513	(2 270)
Provision pour congés de maladie	12 565	(13 011)
	(5 416 321) \$	(45 986 912) \$

20. Instruments financiers

Gestion de risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée aux risques liés aux instruments financiers, incluant le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Société a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et de ce fait lui fasse subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	140 993 420 \$	219 305 434 \$
Comptes clients	920 257	933 571
Compte à recevoir du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	194 375	254 645
Intérêts courus à recevoir	110 340	842 976
Autres débiteurs	43 666	36 028
Contribution financière remboursable - Énergir	7 416 469	12 545 326
Encaisse affectée en garantie	8 500 000	8 500 000
	158 178 527 \$	242 417 980 \$

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux intérêts courus à recevoir et à l'encaisse affectée en garantie est réduit au minimum en s'assurant que les sommes sont déposées uniquement auprès d'importantes institutions financières. Au 31 mars 2025, ces actifs financiers sont investis dans des comptes bancaires à rendement élevé. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

La Société surveille continuellement la qualité du crédit de ses clients en fonction de leur cote de crédit. Elle obtient et utilise des notations externes de crédit ou des rapports sur des clients lorsqu'ils sont disponibles. La Société a pour politique de traiter uniquement avec des contreparties solvables. Les modalités de paiement sont de 30 jours. Les modalités de paiement négociées avec les clients, s'il y a lieu, sont assujetties à un processus d'approbation interne qui tient compte de la cote de crédit. Une gestion permanente du risque de crédit est effectuée au moyen d'un examen régulier des analyses chronologiques et des limites de crédit de chaque client.

Concernant le compte à recevoir du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), la Société considère qu'il n'y a pas de risque de crédit du fait que ce dernier est une entité du gouvernement du Québec et que ces sommes à recevoir proviennent d'une entente de gestion.

Les autres actifs financiers sont constitués d'une contribution financière remboursable - Énergir, dont le détail est présenté à la note 11.

La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédits attendues et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse respecter ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en faisant des prévisions détaillées et en établissant des plans stratégiques à long terme. La Société est d'avis que le risque de liquidité est négligeable. Les sommes pour les dépôts sur options de vente de terrains sont mises de côté dans un compte distinct dans une coopérative de services financiers canadienne réputée.

L'échéance des emprunts est présentée à la note 16.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

20. Instruments financiers (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2025				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	40 614 628 \$	- \$	- \$	- \$	40 614 628 \$
Intérêts courus à payer	105 245	-	-	-	105 245
Retenues sur contrat	8 470 202	-	-	-	8 470 202
Dépôts sur options de vente de terrain	6 156 548	-	-	-	6 156 548
Emprunts	643 633	5 288 849	1 292 592	8 030 031	15 255 105
Intérêts sur emprunts	489 337	861 218	619 410	1 878 917	3 848 882
	<u>56 479 593 \$</u>	<u>6 150 067 \$</u>	<u>1 912 002 \$</u>	<u>9 908 948 \$</u>	<u>74 450 610 \$</u>
	2024				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	26 906 807 \$	- \$	- \$	- \$	26 906 807 \$
Intérêts courus à payer	110 977	-	-	-	110 977
Retenues sur contrat	3 684 908	-	-	-	3 684 908
Dépôts sur options de vente de terrains	724 776	2 708 684	-	-	3 433 460
Emprunts	643 633	1 287 266	5 291 514	8 676 324	15 898 737
Intérêts sur emprunts	507 660	948 984	707 176	1 964 416	4 128 236
	<u>32 578 761 \$</u>	<u>4 944 934 \$</u>	<u>5 998 690 \$</u>	<u>10 640 740 \$</u>	<u>54 163 125 \$</u>

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt associé aux soldes de trésorerie et à l'encaisse affectée en garantie est lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des institutions financières. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société analyse annuellement les propositions de quelques institutions financières, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier.

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour tous ses emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

La Société considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les dettes est minime, étant donné qu'elle n'a pas l'intention de rembourser les dettes avant leur échéance.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), de l'encaisse affectée en garantie, des créditeurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source à payer et de la provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur), des intérêts courus à payer, des retenues sur contrats et des dépôts sur option de vente de terrains correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs de la contribution financière remboursable - Énergir et des emprunts, tous de niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaillent comme suit :

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Contribution financière remboursable - Énergir	<u>7 416 469 \$</u>	<u>7 613 261 \$</u>	<u>12 545 326 \$</u>	<u>12 545 326 \$</u>
Emprunts	<u>15 255 105 \$</u>	<u>15 645 180 \$</u>	<u>16 898 737 \$</u>	<u>15 528 233 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

21. Information à fournir sur le capital

Dans ses opérations de gestion de capital, la Société a comme objectif de :

- Maintenir une souplesse financière afin de préserver sa capacité à respecter ses engagements financiers, incluant des obligations potentielles découlant d'acquisitions additionnelles;
- Maintenir une structure de capital permettant à la Société de privilégier le financement de sa stratégie de croissance avec les flux de trésorerie de ses activités d'exploitation et sa capacité d'endettement;
- Optimiser l'utilisation de son capital afin d'offrir à la société un bon rendement sur son investissement.

La stratégie financière de la Société est élaborée et adaptée en fonction des conditions de marché afin de maintenir une structure de capital flexible et conforme aux objectifs indiqués ci-dessus et de répondre aux caractéristiques des risques liés aux actifs sous-jacents.

Au cours de l'exercice financier 2025, il n'y a eu aucun changement de stratégie financière.

Selon la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, la Société ne peut contracter un emprunt qui porte le total de ses emprunts en cours non remboursés au-delà du montant déterminé par le gouvernement sans l'accord de ce dernier. Le décret numéro 112-2018 du 14 février 2018, prévoit que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ne puisse, sans l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà de 1 000 000 \$ le total de ses emprunts en cours et non encore remboursés.

Le capital de la Société comprend les emprunts et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Gestion du capital

La structure du capital de la Société se résume comme suit :

	2025	2024
Emprunts	15 255 105 \$	15 898 737 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(140 993 420)	(219 305 434)
Emprunts nets	(125 738 315)	(203 406 697)
Capitaux propres	357 056 178	352 649 418
Capital sous gestion	231 317 863 \$	149 242 721 \$

22. Engagements

Contrats d'approvisionnement

La Société est engagée à hauteur de 1 195 862 \$ (1 276 319 \$ en 2024) dans des contrats d'entretien et d'approvisionnement pour les trois prochaines années.

Acquisition d'immobilisations

La Société est engagée à hauteur de 55 202 371 \$ (31 148 946 \$ en 2024) relativement à la complétion des immobilisations en cours de développement.

	Contrats d'approvisionnement	Acquisition d'immobilisations
2026	917 903	53 893 802 \$
2027	157 040	1 308 569
2028	120 919	-
	1 195 862 \$	55 202 371 \$

23. Contrats de location

La Société a conclu divers contrats de location avec des sociétés. Ces contrats viennent à échéance entre 2026 et 2028 et prévoient les revenus suivants :

2026	1 146 513 \$
2027	77 672
2028	52 809

24. Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses poursuites et réclamations potentielles. En 2023, une demande introductive d'instance en passation de titre et en dommages-intérêts a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par un client de la Société en lien avec une option d'achat de terrains échue. La Société conteste le bien-fondé de cette demande et, sur la base des informations disponibles et à ce stade-ci du dossier, la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue éventuelle de ce litige ni d'estimer raisonnablement le montant des pénalités réclamées. Aucune charge à payer ni aucune provision pour ce passif éventuel n'a été comptabilisée dans les états financiers de la Société au 31 mars 2025.

Le 7 mai 2025, une demande introductive d'instance en dommages-intérêts pour un montant de 1 400 000\$ a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par un fournisseur de la Société en lien avec un appel d'offres. La Société conteste le bien-fondé de cette demande et, sur la base des informations disponibles et à ce stade-ci du dossier, la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue éventuelle de ce litige ni d'estimer raisonnablement l'impact financier. Aucune charge à payer ni aucune provision pour ce passif éventuel n'a été comptabilisée dans les états financiers de la Société au 31 mars 2025.

25. Parties liées

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

25. Parties liées (suite)

Un montant de 10 000 000 \$ à payer au Ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) a été comptabilisé en lien avec deux projets significatifs découlant d'ententes de collaboration. Ce montant, ainsi que les potentiels montants à venir, sont comptabilisés dans les immobilisations pour un total de 7 315 000 \$, les terrains détenus pour la vente pour un total de 2 685 000 \$ et les crédateurs. Les projets visent à améliorer les infrastructures de transport et de services.

Le 13 juillet 2023, la Société a conclu une convention avec le MEIE pour assurer la gestion et le développement du Parc industriel LaPrade. Cette convention vient à échéance le 6 juillet 2025. Celle-ci accorde à la Société le mandat d'assurer pour le compte du MEIE l'exploitation, l'entretien, les travaux d'immobilisation et le développement commercial en vertu duquel elle recevra des honoraires de gestion afin de couvrir les dépenses à sa charge.

La Société agit à titre de mandataire comme un représentant du MEIE auprès des tiers, donc les produits d'exploitation correspondants encaissés ne sont pas inclus dans les produits de la Société à l'état du résultat net et du résultat global. Ils sont remis trimestriellement au MEIE par virement bancaire. Par conséquent, les crédateurs et charges à payer incluent les montants à remettre au MEIE sur les produits encaissés pour le dernier trimestre.

De plus, puisque la Société agit à titre de mandataire, les dépenses en lien avec les obligations de gestion immobilière et de développement ne sont pas incluses à l'état du résultat net et du résultat global, car elles sont à la charge du MEIE. La convention prévoit que la Société émette une facture au MEIE trimestriellement pour les dépenses encourues durant la période. Par conséquent, les comptes clients et autres débiteurs incluent les montants à recevoir du MEIE pour le dernier trimestre à titre de compte à recevoir du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Cette convention se renouvelle automatiquement à son échéance.

Les prestations de services qui ont été réalisées pour le MEIE sont les suivantes :

	2025	2024
Produits de la gestion immobilière et du développement remis au MEIE	1 218 195 \$	746 323 \$
Dépenses pour les obligations de gestion immobilière et de développement réclamées par le MEIE	355 320 \$	345 061 \$

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

	2025	2024
Administrateurs	123 028 \$	105 700 \$
Comité de direction	1 066 193	1 192 379
Avantages postérieurs à l'emploi*	14 162	26 075
	1 203 383 \$	1 324 154 \$

* À la fin de son mandat, le président-directeur général de la Société recevra une allocation de transition équivalente à un mois de salaire par année de service. Le maximum ne peut dépasser douze mois.

26. Capital-actions

Autorisé

D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 500 000 actions, d'une valeur nominale de 1 000 \$.

Émis	2025	2024
254 000 actions payées comptant	254 000 000 \$	254 000 000 \$

27. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

En date du 31 mars 2025, le poste « Retenues sur contrats » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 8 470 202 \$ (2024 : 3 684 908 \$) et le poste « Crédateurs et charges à payer » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 33 336 072 \$ (2024 : 23 834 845 \$).

Le rapprochement des passifs issus des activités de financement n'a pas été présenté car tous les éléments nécessaires à la réconciliation sont présentés distinctement dans le tableau des flux de trésorerie.

L'équipe Finances et administration



L'équipe des opérations





CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs (le « Code »), on entend par :

Administrateurs : tous les membres du conseil d'administration de la Société ainsi que le président-directeur général.

Administrateurs indépendants : les membres du conseil d'administration se qualifiant comme administrateurs indépendants conformément aux dispositions de l'article 4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Conflit d'intérêts : toute situation réelle, potentielle ou apparente, qui est objectivement de nature à compromettre l'indépendance ou l'impartialité nécessaire à l'exercice de la fonction d'un administrateur ou à l'occasion de laquelle celui-ci utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indû ou pour procurer un tel avantage à une tierce personne.

Le conflit d'intérêts réel englobe les situations où les intérêts personnels de l'administrateur ou d'une personne liée influencent son jugement dans l'exercice de ses fonctions.

Le conflit d'intérêts potentiel englobe des situations de conflit qui n'existent pas encore, mais qui sont légitimement prévisibles.

Le conflit d'intérêts apparent englobe des situations de conflits qui n'existent pas, mais qui sont vraisemblablement susceptibles d'être perçues par le public comme des conflits d'intérêts réels.

Entreprise liée : personne morale ou une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.

Information confidentielle : toute information exclusive, stratégique, industrielle, commerciale, financière, technique, scientifique ou syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas normalement autorisée à y avoir accès dans le cadre de ses fonctions auprès de la Société, pourrait lui procurer un avantage indû d'une nature quelconque ou toute information dont la loi ne permet pas la divulgation.

Personne liée : une personne physique ou une personne morale liée à un administrateur. Dans le cas d'une personne physique, une personne liée désigne toute personne physique avec laquelle un administrateur a un lien de parenté, de proximité ou d'affaires. Dans le cas d'une personne morale, une personne liée désigne toute personne morale :

- dont un administrateur est administrateur, dirigeant ou détenteur de 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droits de vote;
- dont une personne liée est administrateur, dirigeant ou détenteur de 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droits de vote;
- avec laquelle un administrateur entretient une relation d'affaires.

Est également une personne liée toute personne qu'un administrateur pourrait être porté à favoriser en raison notamment de sa relation avec lui ou avec un tiers, de son statut ou de son titre.

Société : Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

2. Le Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

3. Le Code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société.

Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

La Société a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour.

Les devoirs et les obligations des administrateurs à l'égard de l'éthique portent notamment, mais non limitativement, sur :

1. les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs;
2. l'identification de situations de conflit d'intérêts;
3. les règles d'après-mandat.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS EN REGARD DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

5. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Ils doivent exercer leurs fonctions avec objectivité et indépendance.

6. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, notamment, mais non limitativement, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, RLRQ, c. M-30, r.1 ainsi que ceux établis dans le Code.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Au moment de son entrée en fonction, l'administrateur atteste par écrit qu'il a pris connaissance du Code et qu'il se déclare lié par ses dispositions, et ce, en signant la déclaration d'adhésion jointe en Annexe A au Code.

DISCRÉTION, INDÉPENDANCE ET RÉSERVE

7. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf s'il s'agit d'une Information confidentielle.

L'administrateur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger l'Information confidentielle reçue notamment, mais non limitativement :

- i. Ne pas laisser à la vue des documents concernant de l'Information confidentielle ;
- ii. Ne pas communiquer ou laisser à la vue les mots de passe donnant accès à des documents contenant de l'Information confidentielle ;
- iii. Prendre les mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents, indépendamment de leur support ;
- iv. Éviter d'avoir, dans les endroits publics, des discussions pendant lesquelles de l'Information confidentielle pourrait être révélée ;
- v. Indiquer sur les documents susceptibles de circuler s'ils contiennent de l'Information confidentielle afin qu'ils soient traités en conséquence ;

vi. Se défaire, par des moyens appropriés, de tout document contenant de l'Information confidentielle si ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat ;

vii. Se conformer à toutes pratiques ou directives que pourrait adopter la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission de l'Information confidentielle.

L'utilisation de l'Information confidentielle doit se limiter aux fins pour lesquelles elle a été communiquée.

8. L'administrateur prend les décisions inhérentes à ses fonctions avec objectivité, indépendance et honnêteté, indépendamment de toutes considérations politiques partisans. Il ne doit servir, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, que les intérêts de la Société, à l'exclusion des siens et de ceux de tiers. Il doit agir dans le respect des cadres légal et réglementaire applicables et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, notamment en veillant à la bonne administration des biens de la Société.

L'administrateur doit éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés liés à ses convictions ou croyances personnelles concernant notamment, mais non limitativement, le sexe, l'appartenance ethnique, la religion ou les convictions politiques d'une personne.

L'administrateur ne doit prendre aucun engagement envers un tiers ni accorder aucune garantie relative à un vote auquel il peut être appelé à participer ou à une décision qu'une instance dont il est membre peut être appelée à prendre.

9. Le président du conseil d'administration et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques, notamment, mais non limitativement, sur les réseaux sociaux.

Telle communication doit se faire en conformité avec les principes établis dans le Code et de façon à préserver et sauvegarder l'image et la réputation de la Société et de ses partenaires.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

10. Les membres du conseil d'administration nommés à titre d'administrateurs indépendants doivent dénoncer, par écrit, au conseil d'administration et au ministre toute situation susceptible d'affecter leur statut.

11. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts, soit d'un conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve des dispositions du Code, l'administrateur nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

12. Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation de son mandat, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

13. Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration ou, dans le cas de ce dernier, au ministre et à la personne désignée pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un membre du conseil de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait aussi visé.

14. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, l'administrateur doit compléter le formulaire de Déclaration d'intérêts joint en Annexe B et le remettre au secrétaire de la Société. L'administrateur a la responsabilité de mettre à jour ce formulaire advenant une modification dans sa situation, et ce, au plus tard le 30 avril de chaque année.

15. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

16. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf s'il s'agit d'une information confidentielle.

EXCLUSIVITÉ DES FONCTIONS

17. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il

peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement obtenir une telle autorisation du secrétaire général du Conseil exécutif.

DONATION, CADEAU, FAVEUR OU AUTRE SEMBLABLE AVANTAGE

18. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste et qu'à la condition qu'ils aient été offerts à l'occasion d'un événement auquel il a participé.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

19. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

20. L'administrateur doit, dans la prise de décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

FACULTÉS AFFAIBLIES

21. L'administrateur ne doit pas non plus être sous l'influence d'alcool ou toute substance susceptible d'altérer son jugement dans l'exercice de ses fonctions.

L'ADMINISTRATEUR QUI A CESSÉ D'EXERCER SES FONCTIONS

22. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

23. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information confidentielle.

Les administrateurs de la Société ne peuvent traiter avec l'administrateur visé au paragraphe précédent dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

CHARGE PUBLIQUE ÉLECTIVE ET ACTIVITÉS POLITIQUES

24. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société qui a l'inten-

tion de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

25. Le président du conseil d'administration de la Société qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

26. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

27. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

28. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 26 ou à l'article 27 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

29. Si le président-directeur général, dont le mandat est à durée déterminée, est élu à une charge publique à temps plein et accepte son élection, il doit démissionner immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Si le président-directeur général est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel, il doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, démissionner de ses fonctions d'administrateur.

RÉMUNÉRATION, ALLOCATION ET INDEMNITÉ DE DÉPART

30. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans le cas, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

31. Les mesures relatives au départ d'un administrateur sont celles prévues au chapitre IV – Rémunération du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

AUTORITÉ COMPÉTENTE

32. Aux fins de la présente section, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

PROCÉDURE

33. L'autorité compétente fait part, le cas échéant, à l'administrateur, des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

SITUATION D'URGENCE ET CAS PRÉSUMÉ DE FAUTE GRAVE

34. L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération lorsqu'il s'agit du président-directeur général, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

SANCTION

35. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au Code, l'autorité compétente lui impose une sanction. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.

Si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat de l'administrateur, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

36. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doit être écrite et motivée.

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dans le cadre de ses efforts continus pour se conformer aux nouvelles obligations découlant de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11, la « Charte »), la Société a élaboré cette année une directive particulière précisant les situations dans lesquelles elle entend utiliser une autre langue que le français, conformément aux exceptions prévues par la Charte. Cette directive a été transmise au ministre de la Langue française et son approbation est attendue pour le 1^{er} décembre 2025. Dès son adoption, l'émissaire de la langue française de la Société prendra les mesures nécessaires pour informer le personnel quant à l'application de la directive, de même que de la Politique linguistique de l'État.

La mission de développement économique de la Société l'amène à collaborer avec des investisseurs étrangers, d'où la nécessité pour nos équipes de projets de connaître une autre langue que le français. Actuellement, ce sont 10 postes au sein de la Société pour lesquels une connaissance de l'anglais est requise et 4 pour lesquels une connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable.

LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

En considération de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la Société s'est vu accorder une dispense compte tenu de sa structure organisationnelle. Par conséquent, les employés peuvent en tout temps effectuer une divulgation liée à un acte répréhensible directement au Protecteur du citoyen.

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société doit attester de la diffusion des documents visés par ce règlement et rendre compte de l'activité lui étant liée. Au cours du présent exercice, la Société a reçu quatre (4) demandes d'accès à l'information qui furent acceptées. Ces demandes ont été traitées dans les délais prescrits.







**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

1000, boulevard Arthur-Sicard, Bécancour (Québec) G9H 2Z8
Téléphone : 819 294-6656 | Courriel : info@spipb.com

spipb.com



PHOTOS
Étienne Boisvert
Olivier Croteau
Mario Vallée
iStock images

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, 2025
ISBN : 978-2-555-01748-1